



PROGRAMME INTERCANTONAL ARC JURASSIEN 2024 -2027

DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE

VERSION DU 29 JANVIER 2024

arcjurassien.ch

Rue de la paix 13

2300 La Chaux-de-Fonds

032 889 76 00

info@arcjurassien.ch

www.arcjurassien.ch

Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Analyses territoriale et de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien.....	5
a.	Analyse AFOM du développement économique régional	5
b.	Expériences de la période 2020-2023 et conclusions pour 2024-2027	9
c.	Recueil des besoins des acteurs du territoire en juillet 2022	12
3.	Conditions-cadres stratégiques.....	13
a.	Cohérence avec les plans et concepts cantonaux et intercantonaux.....	13
b.	Cohérence avec le Projet de territoire Suisse	14
c.	Cohérence avec le programme Interreg France-Suisse	14
d.	Cohérence avec la promotion de l'innovation	15
e.	Cohérence avec les stratégies de développement durable	15
4.	Priorités et objectifs du programme	17
a.	Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien	17
b.	Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien	23
c.	Objectif 3 : Soutenir le développement d'un système touristique intégré.....	26
d.	Management régional NPR	30
5.	Thèmes transversaux.....	32
a.	Économie locale	32
b.	Transformation numérique	32
c.	Développement durable.....	32
6.	Organisation et processus	34
a.	Sélection des projets	34
b.	Controlling et suivi des projets.....	35
7.	Territoire d'impact	37
8.	Plan de financement.....	37
9.	Annexes	38
a.	Objectifs industriels des programmes sur le périmètre du RIS-SO	38
b.	Relations entre l'objectif 1 et les objectifs 2 et 3 du PMO Arc jurassien	46
c.	Liens pour chaque objectif du PMO Arc jurassien avec les causal maps du SECO.....	47
d.	Listes des communes du PMO Arc jurassien 2024-2027.....	48

Liste des abréviations

NPR : Nouvelle Politique Régionale

PMO : Programme de Mise en Œuvre

PTS : Projet Territoire Suisse

RIS : Systèmes régionaux d'innovation

Liste des figures

Figure 1 : Périmètre du PMO Arc jurassien 2024-2027	4
Figure 2 : Illustration d'Arc Lab, Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040	6
Figure 3 : Matrice AFOM du développement régional de l'Arc jurassien	7
Figure 4 : Objectif 1 du PMO Arc jurassien 2020-2023	9
Figure 5 : Objectif 2 du PMO Arc jurassien 2020-2023	10
Figure 6 : Priorités et objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027	17
Figure 7 : Schéma du développement régional sans animation territoriale	18
Figure 8 : Schéma du développement régional avec animation territoriale	19
Figure 9 : Modèle d'efficacité - Objectif 1	22
Figure 10: Modèle d'efficacité - Objectif 2	25
Figure 11 : Modèle d'efficacité - Objectif 3	29
Figure 12 : Priorités et objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 avec objectifs transversaux.....	33
Figure 13: Plan de financement.....	37
Figure 14 : Démonstration des complémentarités entre les prestations des programmes inter- / cantonaux et transfrontalier 2024-2027, volet industrie, état au 29 juin 2023	45
Figure 15: Relations entre l'objectif 1 et les objectifs 2 et 3 du PMO Arc jurassien	46
Figure 16 : Liens pour chaque objectif du PMO Arc jurassien avec les causal maps du SECO	47
Figure 17: Liste des communes du canton de Berne	48
Figure 18: Liste des communes du canton du Jura	49
Figure 19: Liste des communes du canton de Neuchâtel	49
Figure 20: Liste des communes du canton de Vaud.....	50

1. Introduction

Le lancement en 2012 du Programme intercantonal de Mise en Œuvre de la politique régionale (PMO) Arc jurassien a permis aux cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud de se doter d'un cadre financier pour soutenir la structuration et la compétitivité des domaines de l'industrie et du tourisme. Les périodes de mise en œuvre successives (2012-2015, 2016-2019 et 2020-2023) ont permis de favoriser l'émergence de projets innovants, collaboratifs et structurants, à même de répondre aux enjeux communs de cet espace économique et fonctionnel. Ces projets s'inscrivent dans les champs de promotion de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) :

- Promouvoir le transfert de connaissances et le soutien à l'innovation pour les PME ;
- Promouvoir la qualification de la main-d'œuvre régionale ainsi que des acteurs ;
- Faire progresser la mise en réseau entrepreneuriale et la coopération ;
- Prolonger les chaînes de création de valeur et combler les lacunes.

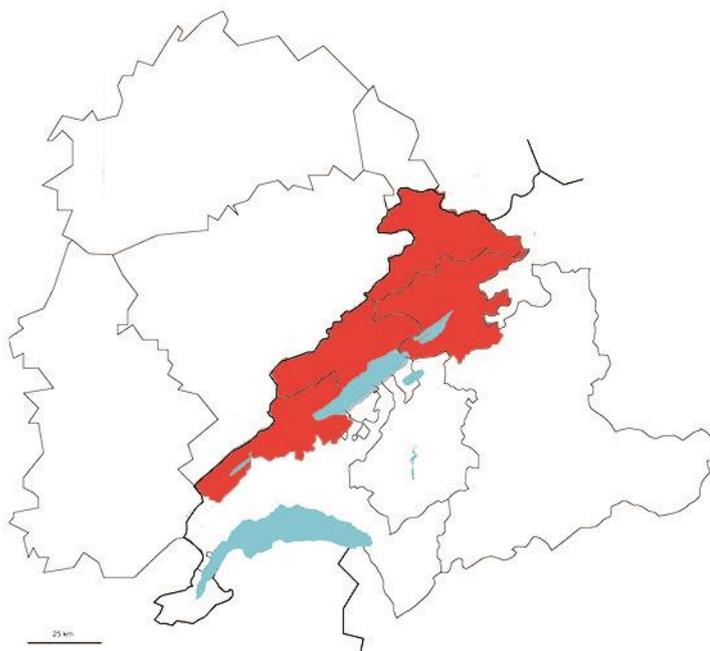


Figure 1 : Périmètre du PMO Arc jurassien 2024-2027

Le PMO Arc jurassien couvre le Jura bernois, Bienne-Seeland, le Jura-Nord vaudois et l'entier des cantons du Jura et de Neuchâtel. Malgré des contextes différents au travers du territoire intercantonal de coopération, les différentes régions font face à des défis communs. Le PMO Arc jurassien s'inscrit dans le prolongement d'un historique de concertation au niveau de l'Arc jurassien tant au niveau technique que politique avec plusieurs plateformes intercantionales déjà existantes. La mise en œuvre opérationnelle du programme est assurée par l'association intercantonale arcjurassien.ch.

Les objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 s'inscrivent dans le prolongement des périodes précédentes avec le soutien des secteurs « tourisme » et « industrie ». Le champ d'action de la NPR s'étant élargi, il est désormais possible de soutenir également des projets de développement de l'économie dite locale en sus des activités exportatrices.

2. Analyses territoriale et de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien

a. Analyse AFOM du développement économique régional

Le *Benchmarking international Arc jurassien Suisse* de Bak Basel Economics de 2007 constitue une référence de départ en matière d'étude menée à l'échelle de l'Arc jurassien suisse. La plupart des éléments du diagnostic sont toujours valables et constitue une base fondamentale dans l'analyse du développement économique régional. Selon l'étude, l'attractivité du territoire repose notamment sur son *savoir-faire industriel et technologique avec un bon niveau de qualification des employés*. Le *potentiel touristique des hauteurs du Jura* est également considéré comme un point fort. Parmi les points faibles, le rapport mentionnait la *sous-représentation des activités les plus génératrices de croissance dans le secteur des services* et la *pénurie de main d'œuvre qualifiée dans l'industrie*. Les préconisations du *Benchmarking international Arc jurassien Suisse* en faveur du développement régional demeurent toujours une base intéressante : 1) *Renforcer l'identification avec l'Arc jurassien*, 2) *Supprimer la fragmentation*, 3) *Profiter de la dynamique issue des centres des régions métropolitaines voisines* 4) *Augmenter l'attrait en tant qu'espace économique* et 5) *Augmenter l'attrait en tant qu'espace de résidence et de loisirs*.

En 2012, l'Arc jurassien est reconnu comme un espace fonctionnel par le Projet de Territoire Suisse (PTS). Composé de villes petites et moyennes, il dispose d'une topographie singulière, entre les espaces métropolitains lémanique et bâlois ainsi qu'entre la région de la Ville fédérale et celles de France voisine. Il est fragmenté en sous-espaces fonctionnels homogènes avec des structures économiques plus ou moins semblables. L'Arc jurassien est un espace fonctionnel homogène et unique qui fait face à des problématiques communes sur l'ensemble de son territoire, mais dont les caractéristiques sont spécifiques au regard du reste de la Suisse. Selon le PTS, les orientations stratégiques de l'Arc jurassien sont les suivantes : *Maintenir et améliorer les conditions générales pour l'industrie de précision ; Étendre la collaboration transfrontalière ; Mettre en réseau l'horlogerie et la microtechnique avec les hautes écoles ; Améliorer les liaisons de transport internes et externes ; Développer le Jura en sa qualité de destination touristique ; Miser sur l'agriculture et la sylviculture pour l'entretien du paysage ; Préserver les paysages caractéristiques ; Concilier production d'énergie, ressources disponibles et qualité paysagère ; Améliorer la collaboration dans le Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ)*.

De 2017 à 2019, **arcjurassien.ch** et le Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ) ont mené un projet pilote dans le cadre du programme fédéral PHR Economie, conjointement avec plusieurs autres acteurs du développement régional. L'objectif était d'améliorer la captation des dépenses sur le territoire pour répondre au paradoxe économique que connaît l'Arc jurassien : malgré le dynamisme de son industrie d'exportation, créatrice de richesses, ce territoire tend à s'appauvrir et ne parvient pas à capter suffisamment les dépenses effectuées par les ménages et des entreprises. La réalisation du projet a permis de construire un cadre théorique général schématisant le processus de captation et de fuites des richesses. Quatre expériences pratiques ont été conduites en parallèle en matière de valorisation des produits du terroir, de gestion concertée des zones d'activités, de développement du coworking et de prestations de services locales pour l'industrie. Les conclusions du projet démontrent que le développement cohérent du territoire ne peut être uniquement pensé en termes de soutien à l'économie d'exportation. Les conditions cadres du développement économique doivent également prendre en considération le renforcement de l'économie locale.

Forte de l'ensemble de ces constats et prenant appui sur les différentes analyses territoriales réalisées depuis 1996 à l'échelle intercantonale, **arcjurassien.ch** et le RVAJ, avec l'appui du SECO, ont souhaité se doter d'une *Vision stratégique pour l'Arc jurassien à l'horizon 2040*. Publiée en 2022, cette Vision a pour ambition de réunir autour d'un récit commun les nombreux acteurs et périmètres de

collaboration qui fragmentent l'Arc jurassien. L'ambition n'est pas d'unifier mais de fédérer les forces du territoire. L'Arc jurassien doit ainsi assumer sa hétérogénéité et tirer parti de ses spécificités locales pour renforcer sa dynamique générale. Ainsi, la vision reprend les forces et faiblesses du territoire en listant les défis et atouts sur lesquels il convient d'agir collectivement à l'échelle intercantonale. Afin de parvenir à un état futur souhaité, elle s'appuie sur quatre piliers pour relever les défis qui se posent à la région :

- Proximité - Terre : *Utiliser les ressources locales ; Répondre à des besoins locaux ; Renforcer l'intensité de la vie sociale, économique et culturelle de l'Arc jurassien ; Contribuer à la transition écologique, économique et sociale de l'Arc jurassien.*
- Valorisation - Feu : *Créer des nouvelles synergies entre les secteurs ; Développer de nouveaux produits et services pour l'économie et la population locale ; Valoriser les ressources humaines et naturelles de l'Arc jurassien.*
- Attractivité – Air : *Partager les connaissances, les expériences, les succès et les échecs ; Améliorer la visibilité et l'attractivité de l'Arc jurassien.*
- Émulation – Eau : *Mobiliser une grande diversité d'acteurs ; Donner envie à d'autres de réaliser des projets / avoir un effet d'entraînement ; Contribuer à façonner et faire exister ce grand territoire.*

La vision est façonnée par ces quatre éléments, lesquels incitent à penser de manière transversale et non cloisonnée par thématique. Un mélange équilibré de ces éléments au sein des projets d'intérêts régional/local impulsés à travers tout l'Arc jurassien permettra de tisser un réseau qui sera la vitrine de l'Arc jurassien, favorisant ainsi son rayonnement et renforçant son attractivité. Le regroupement de tels projets est conceptualisé dans la Vision sous le nom de « Arc Lab ». Leurs complémentarités et leurs collaborations sont des aspects clés pour adapter le territoire de manière inédite à un contexte économique pouvant évoluer très vite.

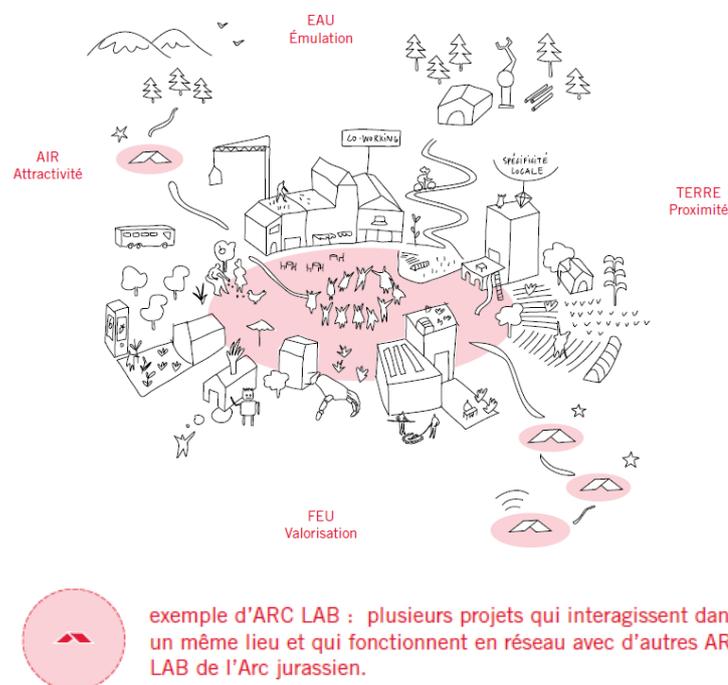


Figure 2 : Illustration d'Arc Lab, Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040

La matrice AFOM du développement économique régional de l'Arc jurassien ci-après est une agrégation des différentes études et rapports précités :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations historiques avec habitudes de coopération au niveau politique et institutionnel ▪ Plateformes intercantionales déjà existantes ▪ Tissu industriel à forte valeur ajoutée avec un savoir-faire technologique autour de la précision (horlogerie et microtechnique) ▪ Écosystème propice à l'innovation avec instituts de recherche et de formation bien dotés et en phase avec les besoins de l'industrie ▪ Une proportion élevée de diplômés issus de hautes écoles et des centres de formation d'un excellent niveau ▪ Une frontière permettant un flux de main d'œuvre ▪ Tissu artisanal riche et une grande diversité de ressources ▪ Cadre de vie harmonieux, prospère et équilibré propice à une économie résidentielle et présentielle ▪ Des lieux de détente pour les citadins et des sites de résidence attractifs ▪ Patrimoine culturel, naturel et industriel propice à une activité touristique verte et 4 saisons ▪ Villes et villages avec des potentiels spécifiques à valoriser ▪ Une identité touristique toujours plus marquée de Jura & trois-Lacs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire institutionnellement fragmenté ▪ Faiblesse des infrastructures routières et ferroviaires et absence de connexion longitudinale ▪ Faiblesse des collaborations entre acteurs économiques. ▪ Sous-exploitation des potentiels de synergies (notamment mise en commun des ressources et des équipements) / méconnaissance réciproque des acteurs / tissu économique très concurrentiel ▪ Manque de main d'œuvre qualifiée sur le territoire en adéquation avec les besoins de l'économie régionale ▪ Dépendance auprès de la main d'œuvre frontalière ▪ Fuite des revenus de l'économie productive ▪ Faible attractivité résidentielle, économique et touristique ▪ Sous-représentation des activités les plus génératrices de croissance dans les prestations de services ▪ Disparition progressive de l'offre locale de produits et services ▪ Intensité urbaine et cohérence interne insuffisante (masse critique) pour se positionner vis-à-vis notamment des centres urbains voisins ▪ Manque d'identification et déficit dans l'offre touristique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration à l'échelle des espaces fonctionnels pour insuffler une dynamique positive ▪ Potentiel industriel et technologique permettant des transferts de savoirs et l'émergence d'innovations ▪ Potentiel dans l'innovation digitale ▪ Captation de revenus autour de l'économie présentielle grâce à une meilleure représentation des activités les plus génératrices de croissance dans les prestations de services ▪ Ressources naturelles, industrielles et culturelles permettant une diversification de l'offre touristique et une meilleure attractivité résidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte sensibilité à la conjoncture mondiale et à l'évolution de la politique monétaire ▪ Intérêts cantonaux divergents ; faible capacité financière des cantons ▪ Concurrence intercantonale, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur ▪ Grandes disparités régionales ▪ Forte attractivité des centres urbains extérieurs à l'Arc jurassien, qui questionne son unité fonctionnelle ▪ Accentuation de la pénurie de main d'œuvre qualifiée ▪ Risques de tensions sur le territoire transfrontalier impactant le vivre-ensemble

Figure 3 : Matrice AFOM du développement régional de l'Arc jurassien

Une forte intensité industrielle

L'Arc jurassien constitue une niche économique grâce à l'industrie horlogère et de précision, secteurs industriels parmi ceux générant la plus forte valeur ajoutée de Suisse. La concentration des emplois sur ces secteurs est élevée. La conjoncture économique régionale et le marché de l'emploi sont ainsi fortement dépendants de ces industries exportatrices et par voie de conséquence de la conjoncture internationale.

L'Arc jurassien est l'une des seules régions suisses encore hautement industrialisée avec un secteur secondaire dominant. Il se démarque ainsi des régions qui l'entoure, à forte dominante tertiaire. Le tissu industriel, moteur économique de l'Arc jurassien, est composé principalement de PME caractérisées par leur dynamisme et leur capacité d'innovation à forte valeur ajoutée. La présence de nombreux acteurs de l'innovation et de la formation (centres de compétence, institutions de recherche) constitue un environnement favorable au transfert de savoir auprès des industries et au renforcement de la compétitivité de la région.

Une pénurie de main d'œuvre

L'Arc jurassien fait face au problème de la pénurie de main d'œuvre qualifiée au regard des besoins du marché de l'emploi de l'industrie. Le manque d'attrait des métiers techniques auprès des jeunes, une croissance démographique modérée ainsi qu'une forte concurrence des centres urbains en terme d'attractivité sont des explications entraînant une insuffisance chronique de la main d'œuvre qualifiée. L'industrie se retrouve face à une certaine dépendance de la main d'œuvre frontalière ainsi qu'étrangère. L'offre de formation doit ainsi être plus en phase avec les besoins des entreprises. La mise en place de mesures de formation et d'attractivité en adéquation avec le marché de l'emploi doit permettre aux entreprises de trouver une main d'œuvre qualifiée sur le territoire local et régional.

Une économie locale faible

Malgré une intense activité industrielle, l'Arc jurassien peine à capter des revenus sur son territoire. Ceci est principalement dû à la faiblesse de son secteur tertiaire. Cette situation rend la région d'autant plus dépendante à la conjoncture économique internationale. L'enjeu pour le territoire est d'assurer la captation des revenus et de développer des activités économiques dont l'orientation de marché est locale et régionale. Il est dès lors nécessaire de diversifier les activités économiques de l'Arc jurassien en matière d'orientation de marché.

Un potentiel touristique

L'Arc jurassien se caractérise par les crêtes du massif du Jura et des sites naturels d'exception tel que le Creux du Van, l'étang de la Gruère ou encore la région des Trois-Lacs notamment. Les paysages présentent un grand potentiel pour le développement du secteur touristique et également l'attractivité résidentielle. Les démarches visant à promouvoir de manière commune et coordonnée le massif du Jura comme destination touristique, mais également comme lieu de vie, de travail et d'innovation sont essentielles pour favoriser l'attractivité de la région.

Un caractère transfrontalier

L'Arc jurassien partage 230 kilomètres de frontière avec la France, ce qui induit des enjeux spécifiques en termes de développement économique liés notamment à l'emploi, la mobilité et la consommation. La région possède un bassin de vie et d'emploi qui dépasse les frontières nationales et nécessite des échanges transfrontaliers entre les institutions et les différents acteurs du territoire.

b. Expériences de la période 2020-2023 et conclusions pour 2024-2027

La mise en œuvre du programme sur les périodes précédentes a montré que l'émergence de projets collaboratifs reste un défi à l'échelle de l'Arc jurassien, tant dans le domaine de l'industrie que du tourisme. Au fil des périodes, les projets soutenus tendent à être moins nombreux mais revêtent un caractère de plus en plus structurant. Les projets couvrent l'ensemble du territoire de coopération et impliquent majoritairement des acteurs-clés présents à l'échelle de l'Arc jurassien.

Priorité industrie

Le premier objectif du PMO Arc jurassien 2020-2023 se décline comme suit :

INDUSTRIE / Valoriser les forces régionales de l'Arc jurassien, en complémentarité avec les RIS	
1. Stimuler l'écosystème des acteurs régionaux de l'innovation	1.1 Renforcer les synergies entre les entreprises de l'Arc jurassien autour de la thématique de la précision
	1.2 Soutenir le développement de projets-pilotes collaboratifs structurants pour l'Arc jurassien
2. Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié renforçant l'attractivité de l'Arc jurassien	

Figure 4 : Objectif 1 du PMO Arc jurassien 2020-2023

En début de programmation 2020-2023, la dotation pour cet objectif était de CHF 1'090'000.- de soutien conjoint de la Confédération et des cantons. La dynamique de programmation de l'axe industrie ayant été moins soutenue que celle de l'axe tourisme, la dotation de cet objectif a été diminuée à CHF 742'519.-. Cette situation s'explique par différentes raisons dépendantes des sous-objectifs traités. En particulier, il est à noter que le secteur industriel n'est pas structuré en un réseau spécifiquement lié au territoire de l'Arc jurassien. L'émergence de projets industriels ambitieux et concertés à l'échelle de tout l'Arc jurassien s'avère ainsi difficile.

Le sous-objectif 1.1 a permis de stimuler et encourager les échanges entre les différents acteurs de l'innovation. Le projet Innovation Tour consiste à mettre en place un programme de rencontres thématiques biennuelles autour de la précision entre les acteurs technologiques et industriels de l'Arc jurassien. Il s'agit ainsi de renforcer l'interconnaissance entre les différents écosystèmes régionaux d'innovation afin de renforcer le positionnement d'excellence internationale du tissu de la précision de l'Arc jurassien. Le PMO Arc jurassien 2024-2027 entend soutenir le développement économique régional par la poursuite et l'intensification des actions de mise en réseau afin de faire émerger des initiatives locales et régionales. La période de programmation 2020-2023 a confirmé la difficulté de faire émerger des projets ambitieux qui soient partagés sur l'ensemble de l'Arc jurassien.

Le sous-objectif 1.2 a soutenu le développement d'un projet interentreprises sur une problématique commune aux fabricants de machines-outils de l'Arc jurassien. Le projet a permis d'expérimenter une solution de mise à jour à distance des logiciels des machines-outils permettant aux fabricants de maintenir leur compétitivité. Toutefois, il est constaté au fil des années que le soutien du PMO Arc jurassien à ce type de projets n'est pas évident. D'une part, le partenariat d'entreprises doit être équilibré géographiquement afin de répondre aux critères d'un programme Intercantonal. Ces critères sont très rarement en phase avec les partenariats requis pour ce type de projets. D'autre part, les problématiques traitées par les acteurs concernés sont précises et techniques et ne sont pas nécessairement structurantes pour l'Arc jurassien. Les programmes cantonaux, l'association de

plusieurs programmes cantonaux, ou Innosuisse apparaissent comme des outils de soutien plus appropriés. À terme, le PMO Arc jurassien souhaite soutenir en priorité des projets pour lesquels une plus-value intercantonale est évidente en terme de développement économique régional.

La période de programmation 2020-2023 a été marquée par des défis importants pour le tissu industriel de l'Arc jurassien tels que la crise sanitaire et les difficultés en matière d'approvisionnement. L'urgence a dicté les priorités et les actions des acteurs industriels ce qui a péjoré l'émergence de projets dans le cadre de l'objectif 2 qui consiste à soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel. La pénurie de main d'œuvre qualifiée au regard des besoins de l'industrie a encore pris de l'ampleur depuis la fin de la crise sanitaire. Il est dès lors important de maintenir cet objectif stratégique dans le cadre du PMO Arc jurassien et de l'accompagner de mesures définies à la fois par la pouvoirs publics mais également issues des entreprises.

La Commission industrie se compose de représentants des services économiques cantonaux. Elle est en charge d'identifier les besoins et d'évaluer la pertinence des projets proposés. Les membres de la Commission ont fait part de leur souhait de voir cet organe être renforcé par des acteurs privés mieux à même de faire part des réalités du terrain. Ainsi, il est envisagé de revoir le fonctionnement de cet organe pour la période 2024-2027.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité Industrie justifient une dotation prudente de cet axe. Force est de constater cependant que de nombreux défis en matière de structure économique de l'Arc jurassien subsistent. Afin d'éviter les écueils rencontrés dans la période 2020-2023, le PMO Arc jurassien souhaite mettre en œuvre en amont un processus d'animation du territoire et d'impulsion de projets qui implique les acteurs du développement régional et les entreprises pour identifier et faire émerger des projets structurants.

Priorité tourisme

Le deuxième objectif du PMO Arc jurassien 2020-2023 se décline comme suit :

TOURISME / Promotion des destinations compétitives grâce au soutien au changement structurel dans le tourisme	
1. Développement de l'offre et infrastructure touristique	
2. Optimisation des structures et formes de coopération régionales pour le développement touristique	2.1 Soutenir et accélérer la mise en œuvre d'un système touristique intégré entre les prestataires régionaux
	2.2 Développer des outils digitaux pour renforcer l'attractivité de l'arc jurassien

Figure 5 : Objectif 2 du PMO Arc jurassien 2020-2023

Les projets touristiques s'intègrent dans une logique de coopération initiée depuis de nombreuses années entre les acteurs touristiques de l'Arc jurassien. Les projets dans le cadre du PMO Arc jurassien sont devenus moins nombreux au fil des années mais ont pris un caractère plus structurants. En outre, l'effet levier de ces projets est important de par le nombre de prestataires touristiques accompagnés dans leurs démarches. Le PMO Arc jurassien 2020-2023 avait initialement doté cet objectif d'un soutien conjoint de la Confédération et des cantons de CHF 1'660'000.-, lequel a été ensuite relevé à CHF 2'007'481.- en cours de programmation.

Toutefois, à l'instar du sous-objectif 1.2 de la priorité industrie, l'émergence de projets dans le cadre de l'objectif 1 pour le développement de l'offre et de l'infrastructure touristique n'est pas évidente. La

création de produits touristiques à l'échelle intercantonale ne correspond pas à la réalité d'une offre touristique composée majoritairement de produits développés à une échelle locale. À terme, le PMO Arc jurassien souhaite promouvoir des objectifs plus en phase avec les enjeux de développement économique intercantonaux. Les projets de développement de l'offre pourraient dès lors ne plus être couverts par le PMO Arc jurassien.

Le sous-objectif 2.1 a permis l'émergence du projet TalentisLAB, qui renforce le développement de la destination Jura & Trois-Lacs grâce à un service de coaching et d'expertise pour les prestataires touristiques. Le projet Impulsions Digitales Coordonnées relève de l'objectif 2.2. Il entend doter la destination Jura & Trois-Lacs et ses prestataires touristiques d'un niveau de performance digitale concurrentiel grâce à l'information numérique, la vente en ligne ainsi que la veille touristique digitale. Le PMO Arc jurassien entend poursuivre le soutien au développement des compétences des prestataires touristiques via le TalentisLAB et la performance digitale assurée par l'association Jura & Trois-Lacs, contribuant ainsi à rendre la destination plus compétitive grâce au rayonnement national et international.

Les résultats obtenus dans le cadre du PMO Arc jurassien 2020-2023 plaident en faveur d'une concentration des fonds de l'objectif tourisme 2024-2027 sur la poursuite et le renforcement de ces deux prestations structurantes pour le tissu touristique de l'Arc jurassien. Si d'autres projets d'envergure devaient se révéler en cours de période, leur financement serait reporté à la prochaine période de programmation.

Management régional

La mise en œuvre opérationnelle du PMO Arc jurassien 2020-2023 a été assurée par arcjurassien.ch en concertation avec les services économiques cantonaux. Les activités du management régional sont regroupées en 6 catégories : Gouvernance technique et politique ; Instruction des projets avec les services métiers cantonaux ; Accompagnement et suivi des projets structurants ; Gestion, reporting et controlling ; Travail de réseau et de représentation.

Le management régional s'est déroulé dans la continuité des périodes précédentes. Toutefois, à l'instar de la gouvernance technique et politique, plusieurs tâches ont été adaptées en raison de la crise sanitaire.

Les contacts avec les porteurs de projets ont ainsi été moins nombreux et le nombre de projets à instruire moins élevé. En revanche, l'accompagnement et le suivi des projets soutenus a pris plus de temps. arcjurassien.ch et les services cantonaux se sont en effet fortement impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des projets Innovation Tour, IDCO ou TalentisLAB. Cet engagement, chronophage, a pu péjorer la recherche de nouveaux projets intercantonaux. Ces projets sont en effet complexes à impulser, à monter et à mettre en œuvre, en particulier s'ils ne s'appuient pas sur des réseaux de coopération pré-existants. Cette difficulté a été particulièrement mise en exergue par la crise sanitaire. Il apparaît donc que les activités de management régional sont suffisantes pour la bonne conduite du PMO Arc jurassien mais ne suffisent pas à stimuler le développement régional d'un espace fonctionnel à cheval sur quatre cantons. Ce constat plaide en faveur d'un renforcement de l'animation et de l'impulsion de projets intercantonaux à même de répondre aux défis économiques auxquels l'Arc jurassien est confronté.

Finalement, les activités de gestion, reporting et controlling ont bénéficié de l'allègement de la charge administrative introduite par le SECO. Pour sa part, le travail de réseautage et de représentation s'est limité à la participation aux activités nécessaires à la bonne conduite du PMO Arc jurassien. Des activités de communication ont aussi été entreprises pour faire connaître les possibilités de soutien au

grand public à travers les canaux classiques. Ces activités seront affichées en tant que telles afin que le management régional soit plus représentatif et exhaustif lors de la période 2024-2027.

c. Recueil des besoins des acteurs du territoire en juillet 2022

Réunis le 5 juillet 2022 à Yverdon-les-Bains une quarantaine d'acteurs régionaux ont eu l'occasion d'identifier plusieurs thématiques et actions à mettre en œuvre à l'échelle de l'Arc jurassien :

- Valorisation et relocalisation de filières (secteurs de la construction et de l'artisanat, filière bois, approvisionnement en matières, transition énergétique, services de proximité, marchés de niches du nouveau luxe, valoriser le patrimoine (notamment industriel à des fins touristiques)) ;
- Promotion des métiers techniques et des nouveaux métiers (valorisation des entreprises dans les écoles, mieux intégrer les compétences pratiques dans les écoles, cartographier les compétences ...), enjeux de formation ;
- Promotion d'un réseau de lieux multi-activités pour la population locale et les touristes.

Le besoin de partage et de mise en réseau est un élément ressorti avec récurrence des groupes de travail. L'encouragement des collaborations entre les sous-espaces fonctionnels de l'Arc jurassien et la valorisation de leurs complémentarités a été souligné avec force. Cette démarche est perçue comme un moyen de renforcer le développement économique régional de l'Arc jurassien. Les réseaux d'entreprises et d'acteurs déjà existants dans différents domaines sont un atout sur lequel s'appuyer. Le PMO Arc jurassien 2024-2027 entend dès lors favoriser le partage des bonnes pratiques et l'émergence de projets innovants, en particulier pour les initiatives visant à renforcer la place de l'économie locale. Ce partage d'expériences représente également un enjeu pour les secteurs touristiques et industriels, moteurs de la croissance économique dans l'Arc jurassien. Il est dès lors important de favoriser les synergies entre ces activités sectorielles, permettant ainsi d'identifier des nouveaux modèles d'affaires et des opportunités économiques.

3. Conditions-cadres stratégiques

a. Cohérence avec les plans et concepts cantonaux et intercantonaux

Depuis ses débuts, le PMO Arc jurassien est défini en cohérence avec les différentes stratégies de développement économique des quatre cantons qui répondent chacune à des besoins et des volontés spécifiques. L'objectif du PMO Arc jurassien est de cibler des actions à même de répondre aux défis communs de la manière la plus efficiente et conforme au principe de subsidiarité. À cette fin, le PMO tient compte des différentes études et analyses menées depuis de nombreuses années sur les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud et, avec l'appui des études menées à l'échelle intercantonale, identifie les champs d'action interstitiels dans lesquels il peut apporter de réelles plus-values.

Canton de Berne

La NPR reste un instrument de promotion économique visant avant tout à augmenter l'innovation, la création de valeur et les emplois. Les priorités thématiques sont le tourisme, l'industrie et les offres régionales novatrices. Les thèmes nouveaux pour la NPR, tels que l'économie résidentielle et présenteielle ou la durabilité, ainsi que les thèmes qui y figurent déjà, tels que le passage au numérique, constituent des thèmes transversaux.

La politique cantonale relative au tourisme se focalise sur le développement d'infrastructures compétitives et d'offres innovantes, notamment dans les domaines de la transition numérique et la qualité des services. Les six destinations touristiques, la société cantonale Made in Bern SA et la taxe cantonale d'hébergement constituent les trois piliers principaux de la politique touristique du canton. La priorité vers l'industrie couvre des projets complémentaires au RIS (RIS Mittelland), par exemple des activités des domaines préconcurrentiel et interentreprises menées par et pour les PME ou des projets concernant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la qualification. La catégorie des offres régionales novatrices rassemble comme auparavant les projets menés dans les secteurs de la santé, de la formation, des affaires sociales, de l'agriculture, etc. qui répondent aux critères de la NPR.

Canton du Jura

La stratégie du canton du Jura en matière de développement économique pour la période 2023-2027 est en cours de validation par le Parlement. Il s'agit du 7^e Programme de développement économique. Ce dernier envisage de couvrir les domaines d'actions « Industrie » et « Tourisme » tout en proposant la digitalisation & numérisation, l'économie locale et le développement durable comme domaines d'actions transversaux. Trois priorités en matière de développement économique ont été retenues : « dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres », « développer les compétences et les savoir-faire » et « consolider les structures dédiées aux entreprises ».

La mise en œuvre de cette stratégie se fera notamment au travers des programmes de politique régionale 2024-2027 auxquels le canton participe.

Canton de Neuchâtel

Il est important de cultiver, respectivement de favoriser, le développement de liens étroits entre les entreprises et leur environnement pour assurer une mise en réseau des compétences et développer des plateformes de valorisation partenariales. Il s'agit également de favoriser des conditions-cadres propices au développement de l'activité touristique (Rapport projet LADE). Le Canton a récemment publié les principes directeurs en matière de stratégie de digitalisation « en faveur d'un canton dynamique, qui sait tirer parti de l'écosystème et du savoir-faire existants au service de sa population et d'une économie du futur.

Canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, le déploiement de la NPR se fait de manière conjointe avec la politique d'appui au développement économique (PADE). La PADE actuellement en vigueur couvre sur la période 2020-2025. Elle s'appuie sur 6 enjeux transversaux : durabilité, innovation, diversification, gouvernance, mise en réseau, suivi et prospective. Elle est déclinée en trois politiques sectorielles (Entreprises, Économie des régions et Promotion) à travers lesquelles on retrouve notamment les objectifs suivants : soutenir la création, le développement et l'implantation d'entreprises et d'emplois dans des secteurs économiques ; soutenir et promouvoir l'innovation sous ses formes multiples ainsi que la transition économique vers la durabilité ; stimuler la création de projets, la mise en réseau et la coordination des acteurs pour soutenir la dynamique de développement économique.

arcjurassien.ch

Le PMO Arc jurassien 2024-2027 prend appui sur les travaux menés par *arcjurassien.ch* dans le cadre du PHR Economie et de la Vision stratégique 2040. Les réflexions conduites en matière d'économie présentielle résonnent pleinement avec le nouveau champ de promotion de l'économie locale offert par la NPR. La principale évolution stratégique porte sur la Vision 2040 de l'Arc jurassien. Cette dernière dessine des lignes directrices pour le développement de l'Arc jurassien qui orientent la mise en œuvre du PMO Arc jurassien 2024-2027, notamment à travers l'objectif 1 qui entend favoriser un développement économique régional coordonné.

b. Cohérence avec le Projet de territoire Suisse

Le PTS, publié le 20 décembre 2012 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, se veut un cadre de référence et une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire pour les trois niveaux de l'État. Elle vise la mise en place de territoires d'action et d'un développement territorial polycentrique afin de répondre à l'objectif d'une Suisse compétitive et solidaire, et de renforcer la diversité régionale et la collaboration au sein des espaces fonctionnels. Le fait de réfléchir et d'agir à l'échelle suprarégionale constitue l'un des principes clés en vue d'une collaboration à l'échelle des espaces fonctionnels.

L'Arc jurassien est l'un des espaces fonctionnels identifiés dans le PTS. Comme souligné par le rapport quinquennal du PTS, des coopérations étaient déjà en place dans l'Arc jurassien et elles ont été complétées ou développées de manière pragmatique depuis la publication du PTS.

Le financement de projets NPR à l'échelle de l'Arc jurassien répond au besoin de mutualiser certaines actions en vue d'avoir un impact ciblé et structurant pour l'ensemble de la région dans le domaine de l'industrie, du tourisme et de l'économie locale. En ce sens, le programme participe à la structuration des coopérations au sein d'un espace fonctionnel aux dynamiques territoriales polycentriques répondant aux orientations stratégiques identifiées dans le PTS pour l'Arc jurassien.

c. Cohérence avec le programme Interreg France-Suisse

L'Arc jurassien est un espace transfrontalier et institutionnellement fragmenté ce qui induit des enjeux spécifiques en termes de développement économique. Les cantons de l'Arc jurassien participent activement au programme Interreg France-Suisse, notamment, afin de répondre aux défis posés par la frontière franco-suisse. Le programme Interreg France-Suisse permet de répondre à certains enjeux sectoriels à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique ;
- Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire ;

- Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales ;
- Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ;
- Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.

Le pôle de politique régionale au sein d'arcjurassien.ch regroupe la gestion du PMO Arc jurassien et du programme Interreg France-Suisse. La mutualisation des compétences et procédures permet de bénéficier de synergies importantes et d'assurer une articulation pertinente entre ces deux programmes. En outre, arcjurassien.ch est directement impliqué dans la gouvernance de plusieurs plateformes de concertation, dont Arcjurassien.org, ce qui permet d'assurer une complémentarité entre les différentes politiques publiques.

La cohérence entre le PMO Arc jurassien et Interreg France-Suisse est également assurée à travers l'instruction des projets qui est effectuée en collaboration avec les services cantonaux concernés. Cette instruction permet d'assurer la complémentarité entre les différentes politiques sectorielles. En outre, les projets Interreg France-Suisse touchant au tourisme et à l'économie font l'objet d'une analyse des services cantonaux en charge de l'économie, ce qui doit permettre d'éviter le financement de projets redondants.

La participation du canton du Jura au programme Interreg Rhin supérieur permet de prendre en compte son positionnement géographique spécifique entre l'espace métropolitain trinational de Bâle et l'Arc jurassien.

d. Cohérence avec la promotion de l'innovation

Les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud sont impliqués dans la mise en œuvre tant du PMO Arc jurassien que des RIS (Systèmes régionaux d'innovation dans le cadre de la NPR). L'Arc jurassien est principalement couvert par le RIS Suisse occidentale, et en partie par les RIS Mitteland et Bâle-Jura. La complémentarité entre les programmes est un point d'attention constant pour les cantons concernés et arcjurassien.ch. Le PMO Arc jurassien soutient des projets répondant à des défis structurels propres à l'Arc jurassien qui ne sont pas adressés par ailleurs. Il se concentre en particulier sur la disponibilité de la main d'œuvre et sur la promotion des filières locales qui constituent un enjeu commun de par la nature des entreprises et des contraintes territoriales.

Le PMO Arc jurassien n'inclut pas les prestations de coaching dans le secteur industriel assurées par le RIS de Suisse occidentale ou les initiatives cantonales pour le développement de sites, de la place économique ainsi que l'offre d'hébergement et de services pour l'incubation. Ces enjeux sont traités à l'échelle de la Suisse occidentale ou directement au sein des cantons.

Finalement, en ce qui concerne l'aspect industriel de l'animation prévue sous l'objectif 1, celle-ci se fera en complémentarité avec les plateformes interentreprises soutenues dans les RIS.

L'annexe 1 décrit la coordination entre les objectifs industriels des PMOs et du RIS du périmètre de la Suisse occidentale.

e. Cohérence avec les stratégies de développement durable

Aucune stratégie ou document de référence en matière de développement durable n'existe à l'échelle de l'Arc jurassien. Les bases stratégiques existantes se concentrent aux niveaux cantonal et national.

Au niveau des cantons :

Canton de Berne

Dans le canton de Berne, le développement durable est ancré au niveau stratégique dans la Constitution cantonale, le programme gouvernemental de législature, le plan directeur cantonal et les

différentes stratégies sectorielles. Selon le Conseil-exécutif du canton de Berne, le développement durable doit permettre de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre l'avenir des générations futures. Il s'agit d'accorder la même importance aux trois dimensions du développement durable: développement de l'économie, épanouissement de la société et préservation des ressources naturelles.

Canton du Jura

Le développement durable est un principe constitutionnel et sa mise en œuvre est au cœur des préoccupations du canton du Jura. Le programme gouvernemental de législature 2021-2025 fixe la durabilité comme l'une de ses quatre grandes orientations et le développement durable constitue l'un des trois domaines d'actions transversaux du 7^e Programme de développement économique 2023-2027 qui est en cours de validation par le Parlement.

La majorité des actions seront regroupées dans le plan climat découlant de la stratégie climatique cantonale, qui font actuellement tous deux l'objet d'une procédure de consultation.

Canton de Neuchâtel

En juin 2008, le Conseil d'État a validé une proposition de démarche concernant la mise en œuvre de la loi Agenda 21 qui a permis la réalisation de plusieurs projets et actions concrètes en vue d'un développement durable. Le Canton a également adopté un plan climat couvrant la période 2022-2027 ayant pour double objectif la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Le développement durable est au cœur des préoccupations du Conseil d'État et de son programme de législature. Il s'agit de trouver un équilibre entre ses dimensions environnementale, économique et sociale. Pour que personne ne reste au bord du chemin. Pour que l'attractivité du canton se renforce. Pour que la contribution des Neuchâteloises et Neuchâtelois à la lutte contre le réchauffement climatique soit significative. Et donc, au final, pour que nos enfants héritent d'une situation enviable.

Canton de Vaud

Dans son Programme de législature 2022–2027, le Conseil d'État du Canton de Vaud a réitéré sa volonté de favoriser la durabilité, après l'adoption de l'Agenda 2030 cantonal qui fonde sa politique en la matière. L'Agenda 2030 cantonal – qui est une déclinaison de l'agenda 2030 des Nations Unies - est un document d'orientation qui présente les engagements cantonaux en matière de durabilité. Il rassemble une série de 11 actions transversales qui visent une bonne articulation des politiques publiques les unes avec les autres et assurent le renforcement à court, moyen et long terme des pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration et chez ses partenaires. Il se compose de deux volets : un volet thématique organisé autour de 10 thèmes et un volet transversal. Les thèmes du volet thématiques sont : développement territorial, mobilité et infrastructures ; énergie et climat ; ressources naturelles ; système économique et financier ; consommation et production ; formation, recherche et innovation ; sécurité sociale ; cohésion sociale et égalité ; santé ; gouvernance et partenariats. Les 3 thèmes du volet transversal sont : cohérence de l'action publique ; partenariats ; documentation.

Ainsi, le PMO Arc jurassien se veut un outil de développement économique qui contribue à l'atteinte des objectifs en matière de développement durable des cantons.

La révision du PTS actuellement en cours devrait permettre d'orienter les collaborations futures pour le développement durable à l'échelle de l'Arc jurassien.

4. Priorités et objectifs du programme

Présentation synthétique des objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027	
1. Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien	1.1 Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire
	1.2 Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation
2. Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien	2.1 Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié
	2.2 Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie)
3. Soutenir le développement d'un système touristique intégré	3.1 Développement des compétences des prestataires touristiques
	3.2 Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien
4. Management régional	

Figure 6 : Priorités et objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027

a. Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien

Cet objectif transversal a pour ambition de renforcer l'animation territoriale de l'Arc jurassien et d'offrir un espace d'expérimentation propice à l'émergence de projets générateurs de valeur ajoutée régionale. L'objectif 1 entend également apporter une réponse concrète aux faiblesses décelées lors de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien 2020-2023. Il s'agit de faire face à la difficulté constatée concernant l'émergence de projets intercantonaux sur l'axe industriel et de proposer une ressource complémentaire au management régional qui peine à stimuler l'impulsion de projets sur l'espace fonctionnel de l'Arc jurassien.

Il doit également être vu comme une réaction à l'évolution NPR, qui entend désormais soutenir l'économie locale, et à la Vision stratégique 2040 dont il constitue un effort de concrétisation. En effet, les initiatives locales conduites au sein des différents espaces fonctionnels qui sous-tendent l'Arc jurassien représentent un terreau favorable au développement régional. Dans cette perspective, une meilleure coordination des acteurs régionaux et des initiatives locales est un levier d'action qu'il est important de renforcer. Sur la base des quatre piliers de la Vision stratégique 2040, il s'agira d'appuyer les circuits courts et d'intensifier les interactions économiques locales (Proximité), de valoriser les ressources locales par l'innovation (Valorisation), de partager les expériences et les bonnes pratiques pour accroître leur visibilité (Attractivité) afin de susciter un effet d'entraînement à même de faire exister le territoire de l'Arc jurassien (Émulation).

Le contenu et les modalités de mise en œuvre de cet objectif seront définis en concertation avec les acteurs régionaux (RVAJ, ADAEV, ADNV, JbB, Objectif:ne, J3L, TalentsLab, FAJI, ARCM, associations faitières...) dans le cadre d'une première phase pilote de maximum 4 ans. Il s'agira de soutenir des prestations complémentaires, d'intensifier les relations entre les réseaux existants et de faire essaimer au niveau interrégional ou intercantonal des exemples d'initiatives locales.

L'écosystème du développement régional de l'Arc jurassien est complexe. La figure 7 schématise les interactions actuelles des acteurs régionaux qui peinent à saisir les opportunités intercantionales.

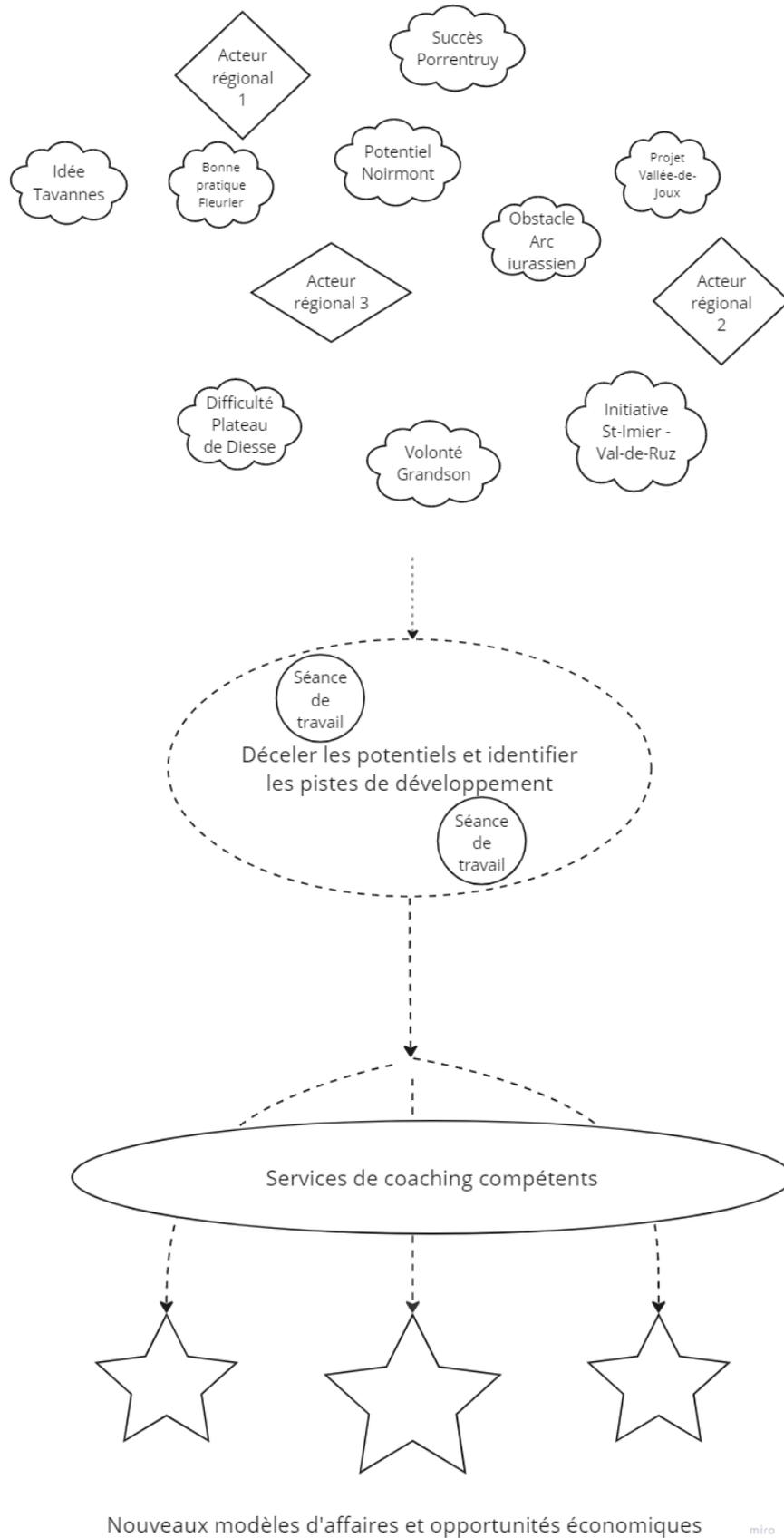


Figure 7 : Schéma du développement régional sans animation territoriale

La figure 8 schématise l'ambition du PMO Arc jurassien 2024-2027. L'animation territoriale décrite en rouge doit intensifier les relations entre les réseaux existants pour saisir de nouvelles opportunités économiques.

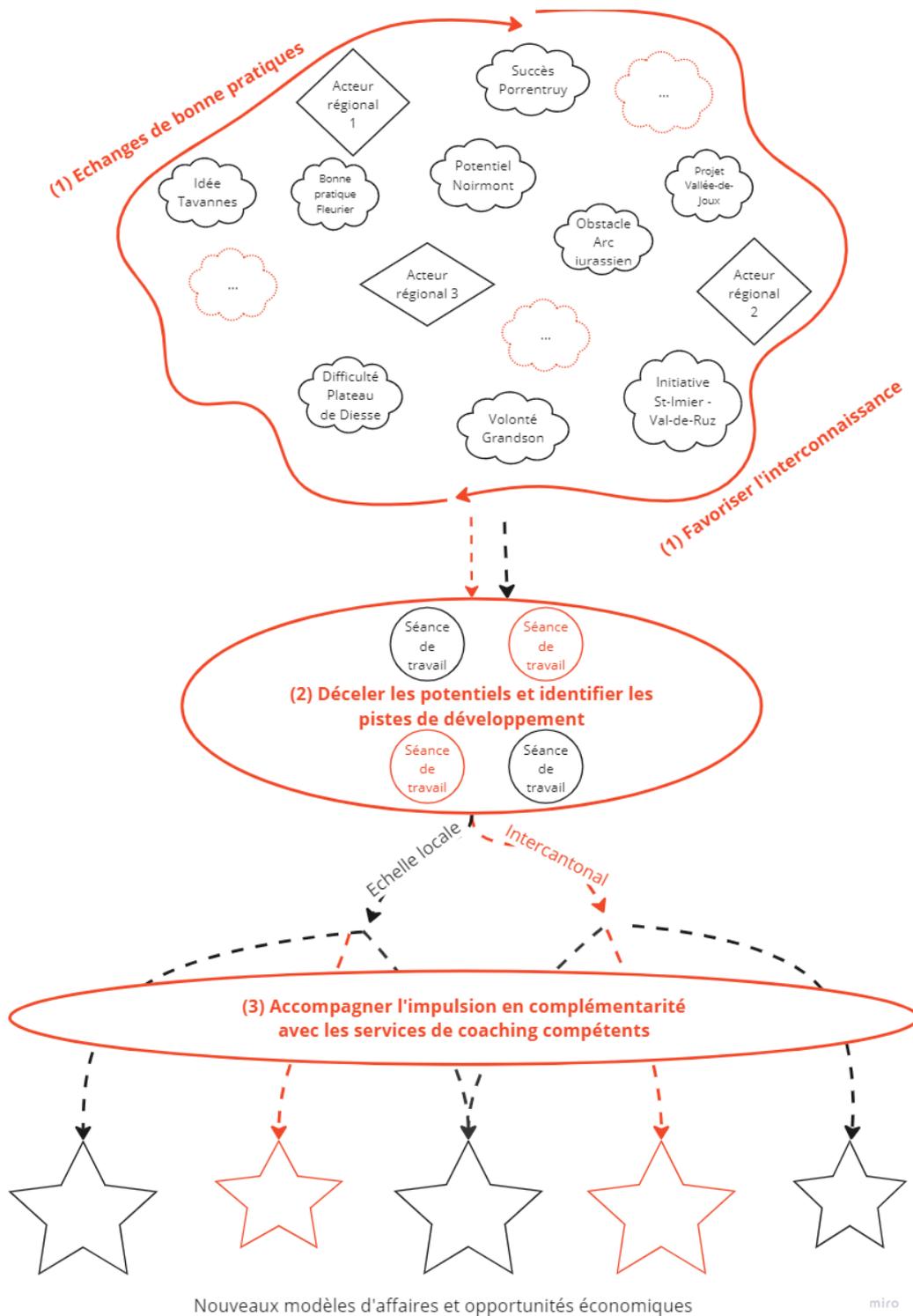


Figure 8 : Schéma du développement régional avec animation territoriale

- i. *Objectif 1.1 : Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire*

Éléments stratégiques

Une animation du territoire est nécessaire en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les écosystèmes régionaux existants. En créant des synergies et en partageant les bonnes pratiques, l'objectif est de saisir de nouvelles opportunités économiques. Les idées novatrices pourront ainsi être diffusées au-delà des frontières cantonales afin de renforcer leur potentiel d'émulation. Il s'agit également de favoriser la captation de revenus en augmentant l'effet multiplicateur régional de la valeur ajoutée créée par les activités exportatrices. Le décloisonnement des activités économiques locales avec les activités productives destinées à l'exportation permettra ainsi de développer une économie diversifiée et résiliente.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif consiste à doter l'Arc jurassien de capacités d'animation territoriale qui compléteront l'action du management régional NPR. En concertation avec les acteurs régionaux, son but sera de (1) promouvoir les bonnes pratiques et favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels. L'animation de commissions thématiques supracantonales, l'organisation d'événements publics (invitation d'acteurs ciblés, communication) ainsi que la réalisation et diffusion de matériel d'information (manuels, guides) sont des actions envisagées pour favoriser le partage de bonnes pratiques.

L'animation territoriale doit aussi permettre de (2) déceler les potentiels et identifier les idées pertinentes de projets à étendre à l'échelle intercantonale (concerne plutôt le tourisme et l'industrie) et à répliquer localement (concerne plutôt l'économie présentielle et résidentielle). L'organisation de séances de travail pour creuser les pistes envisagées est comprise dans l'animation territoriale. Les actions seront concertées avec les acteurs thématiques déjà en place tels que TalentisLab ou platinn et devront répondre à des besoins conjointement identifiés mais auxquels ces acteurs n'ont pas vocation à répondre.

Enfin, l'animation territoriale a également vocation à (3) accompagner l'impulsion. Elle identifie les parties prenantes clés et favorise les mises en relation en vue de développer des idées de projets intercantonaux, notamment en lien avec l'économie locale. Pour les secteurs de l'industrie et du tourisme, l'animation territoriale orientera les acteurs vers les services de coaching compétents (en principe platinn pour les projets industriels et TalentisLAB pour les projets touristiques) ou les instruments de soutien financier appropriés.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des acteurs régionaux (RVAJ, ADAEV, ADN, JbB, Objectif:ne, J3L, TalentisLab, FAJI, ARCM, associations faitières, platinn...) et institutionnels (communes et cantons) et, à terme, les effets attendus doivent toucher les acteurs économiques (PME industrielles, prestataires touristiques, prestataires de services, ...)

Effets attendus

Le groupe cible développe un réseau de facilitateurs de relations intercantionales pour identifier de nouveaux modèles d'affaires et des opportunités économiques. Les synergies entre les secteurs industriels et touristiques avec l'économie locale sont renforcées, tout comme les liens entre les partenaires institutionnels et privés de l'Arc jurassien. Finalement, l'identité de l'Arc jurassien est

promue et son rayonnement augmente l'attractivité du territoire en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation.

- ii. *Objectif 1.2 : Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation*

Éléments stratégiques

L'Arc jurassien est un territoire fonctionnel fragmenté institutionnellement et composé de plusieurs sous-espaces. L'émergence de projets issus du terrain est dès lors difficile à l'échelle intercantonale. Les actions soutenues ici consistent à favoriser l'interaction entre les sous-espaces fonctionnels et leurs acteurs afin d'explorer de nouvelles pistes de collaboration et la faisabilité de projets plus ambitieux identifiés sous l'objectif 1.2 notamment. Il s'agit d'une étape préalable essentielle dans la chaîne d'innovation, tant technologique que sociale. Cet objectif a donc une double finalité : améliorer la compétitivité des entreprises et des prestataires touristiques d'une part ; renforcer l'attractivité de l'Arc jurassien en tant qu'espace de vie et économique grâce à une économie locale dynamique.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif vise à soutenir des expérimentations régionales innovantes et collaboratives qui présentent un potentiel de déploiement ou de réplication à l'échelle de l'Arc jurassien. Il s'agit de soutenir de manière simplifiée des actions d'impulsion, de courte-durée et peu onéreuses afin de réduire le temps d'instruction et favoriser la dynamique d'innovation. Cette étape préalable devrait favoriser le déploiement de projets plus ambitieux issus du terrain

Le sous-objectif soutient (1) des actions d'impulsion comme la réalisation d'études de faisabilité ou de dimensionnement, la mise en œuvre d'actions-pilotes pour développer des processus, des chaînes de valeurs, des modèles économiques ou des services et des produits. Il soutient également (2) des structurations de réseaux entre acteurs régionaux par le développement de plateformes d'échanges et d'actions de mise en réseau.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des acteurs régionaux (RVAJ, ADAEV, ADNV, JbB, Objectif:ne, J3L, TalentisLab, FAJI, ARCM, associations faitières, platinn...), des acteurs économiques (PME industrielles, prestataires touristiques, prestataires de services, ...) et des acteurs institutionnels (cantons et communes).

Effets attendus

L'opportunité de développement de projets à l'échelle intercantonale est confirmée et des actions expérimentales sont ainsi traduites en projets intercantonaux ambitieux en vue d'améliorer la compétitivité interrégionale. Les synergies entre les secteurs industriels et touristiques avec l'économie locale sont développées, ce qui renforce la captation des dépenses et développe les circuits-courts. L'identité de l'Arc jurassien est promue et renforce ainsi son attractivité en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation.

Contribution au développement durable – Objectif 1

L'objectif 1 vise à promouvoir, entre autres, la collaboration partenariale dans l'Arc jurassien et l'implication d'acteurs régionaux provenant de différents secteurs. Le caractère inclusif de cet objectif 1 contribue directement au volet égalité des chances et cohésion sociale de la durabilité. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à la promotion des collaborations sont mesurées à travers l'indicateur DU8 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur
A1: Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire					
Des échanges de bonnes pratiques pour les acteurs régionaux et les entreprises sont organisés	Nombre d'actions d'échanges de bonnes pratiques organisées / Nombre d'acteurs régionaux et d'entreprises participants Actions d'échanges de bonnes pratiques ☉ 12	EL1 (reconnaître les opportunités) : Les acteurs régionaux reconnaissent les opportunités de l'économie locale et identifient de nouveaux modèles	Nombre de nouvelles opportunités identifiées Nouvelles opportunités ☉ 8	Maintien / création d'emplois dans les	Évolution de l'emploi régional. Source :
	Acteurs régionaux et d'entreprises participants ☉ 144	DU 8 (promouvoir la collaboration) : Les acteurs régionaux de différentes thématiques et régions réalisent davantage de projets en collaboration partenariale (Indicateur commun à l'objectif 1.1 et 1.2)	Nombre de partenariats de plus de trois parties issues de thématiques et/ou de régions différentes accompagnés Partenariats de plus de trois parties ☉ 6	l'occupation décentralisée du territoire est encouragée.	Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse.
				La compétitivité de la région a augmenté.	Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS.
				La valeur ajoutée de la région a augmenté	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
A2: Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation					
Des acteurs régionaux et entreprises participent à des expérimentations innovantes et collaboratives	Nombre d'expérimentations innovantes et collaboratives / Nombre d'acteurs régionaux et d'entreprises participants à des expérimentations Expérimentations ☉ 6	EL 2 (saisir les opportunités) : Les acteurs régionaux exploitent les opportunités économiques de l'économie locale et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquences	Nombre de nouvelles opportunités économiques exploitées Nouvelles opportunités économiques ☉ 4	Les disparités régionales diminuent.	Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales.
	Acteurs régionaux et d'entreprises participants ☉ 18	DU 8 (promouvoir la collaboration) : Les acteurs régionaux de différentes thématiques et régions réalisent davantage de projets en collaboration partenariale. (Indicateur commun à l'objectif 1.1 et 1.2)	Nombre de partenariats de plus de trois parties issues de thématiques et/ou de régions différentes Partenariats de plus de trois parties ☉ 4	Les échanges économiques dans l'Arc jurassien et la circulation de la richesse créée sont intensifiés. Les dépendances extérieures sont limitées et les circuits-courts favorisés	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
				L'identité de l'Arc jurassien est promue et ainsi l'attractivité en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation est renforcée	Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse

Figure 9 : Modèle d'efficacité - Objectif 1

b. Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

Cet objectif vise à améliorer la compétitivité interrégionale grâce à des projets de développement structurants et pertinents à l'échelle de l'Arc jurassien. Il s'agit de faire face collectivement au défi rencontré par le tissu industriel et économique et ainsi de maintenir la compétitivité des entreprises face à une concurrence nationale et internationale forte.

i. *Objectif 2.1 : Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié*

Éléments stratégiques

La pénurie de main d'œuvre est globale et concerne la majorité des secteurs de l'Arc jurassien. Toutefois, le secteur industriel est plus intensément exposé à ce facteur en raison d'un attrait relatif des métiers techniques et d'un manque d'attractivité de l'Arc jurassien aux yeux des jeunes diplômés par rapport aux grands centres urbains. Ainsi, un soutien dédié au secteur industriel et qui profite à l'ensemble du tissu économique régional est nécessaire. Les périodes précédentes ont démontré la difficulté de trouver des projets ayant un impact équilibré sur les quatre cantons. L'animation territoriale (cf. l'objectif 1) doit permettre de mobiliser des acteurs économiques privés et faire émerger plus d'actions collectives qui pourraient ensuite se voir soutenues par cet objectif 2.1. Les efforts en ce sens doivent perdurer en vue de maintenir l'excellence du savoir-faire et des compétences.

Actions à soutenir

Le sous-objectif entend soutenir des projets structurants et collaboratifs afin (1) de valoriser les métiers techniques par la sensibilisation des jeunes, des enseignants, des parents et du grand public et par la mise en relation des entreprises avec les élèves et les futurs diplômés. Les idées de projets suivantes ont été identifiées : prix de l'innovation de l'Arc jurassien, mesures auprès des élèves des écoles secondaires via l'extension des activités de #bepog, démarches de marketing territorial, ...

Le sous-objectif entend également (2) développer des services en faveur du tissu industriel afin d'améliorer la disponibilité de la main d'œuvre en caractérisant les besoins et en identifiant des orientations à prendre pour la formation de base et continue. Les idées de projets suivantes ont été identifiées: observatoire des métiers de la microtechnique, plateformes de prêt d'employés qualifiés interentreprises (modèle Mobiliwork), ...

Groupe cible

Le groupe cible est composé des PME industrielles, des centres de compétences, des associations faitières et fondations industrielles (FAJI, ARCM, ...) ou encore des partenaires académiques et de recherche (FSRM, Hautes écoles, ...)

Effets attendus

L'intérêt des élèves et des jeunes diplômés pour travailler dans les métiers techniques augmente et le grand public est sensibilisé aux opportunités des métiers techniques. Les nouveaux services attirent et maintiennent une main d'œuvre qualifiée auprès des PME de l'Arc jurassien et consolident le positionnement d'excellence du territoire en matière d'innovation (technologique et autre).

- ii. *Objectif 2.2 : Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses entre artisanat et industrie*

Éléments stratégiques

Le potentiel de création de valeur ajoutée des filières émergentes doit être stimulé par la localisation ou la relocalisation d'activités se situant entre l'artisanat et l'industrie et qui ne sont pas nécessairement technologiques. Une meilleure intégration des acteurs économiques régionaux, tant verticale qu'horizontale, permettra de réduire les dépendances externes et/ou de valoriser les ressources locales. Les récentes pénuries en matière d'approvisionnement ont prouvé qu'il est nécessaire de développer des solutions alternatives de production. Ce sous-objectif répond à plusieurs enjeux structurels en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales, de sécurité de l'approvisionnement et de diversification du tissu économique. L'animation territoriale (cf. objectif 1) permettra d'identifier et de caractériser des filières émergentes.

Actions à soutenir

Le sous-objectif entend soutenir des projets collaboratifs (1) pour favoriser le développement de filières porteuses à dimension régionale et/ou de réseaux d'entreprises se situant entre l'artisanat et l'industrie. Les projets permettant de rapprocher les chaînes de valeur et valoriser les ressources locales seront soutenus (exemples : entreprises qui produisent de la poudre d'insectes pour nourrir le bétail, produits cosmétiques naturels ou dans les soins, filière du malt pour les brasseries de l'Arc jurassien, ...). Il s'agit de filières qui présentent un intérêt par étendre leurs activités sur tout le territoire et ayant le potentiel d'augmenter leurs exportations par la suite.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des PME industrielles et artisanales avec un fort potentiel de création de valeur ajoutée et renforçant les circuits-courts.

Effets attendus

Les nouvelles opportunités commerciales valorisant les ressources locales sont saisies par les entreprises émergentes (entre artisanat et industrie) et l'ancrage des filières économiques historiques et émergentes préserve et crée des emplois. La compétitivité des entreprises est améliorée.

Contribution au développement durable – Objectif 2

L'objectif 2.2 du PMO Arc jurassien a pour objectif de soutenir des projets innovants valorisant des ressources locales et raccourcissant les chaînes de valeur. Les projets particulièrement novateurs pour développer des produits, services ou processus respectueux de l'environnement contribueront directement à au volet consommation et production durable. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à exploiter les opportunités offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources sont mesurées par l'indicateur DU 2 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur
B1: Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié					
Des actions pour attirer de la main d'œuvre qualifiée sont établies avec et en faveur des entreprises	Nombre de nouvelles actions coordonnées Nouvelles actions ④ 8	Les entreprises de l'industrie, du commerce et des services luttent activement et ensemble contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée	Nombre d'entreprises participantes Entreprises participantes ④ 40	Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ou les régions frontalières	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse
B2: Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie)					
Des actions pour développer des filières porteuses sont menées par des entreprises et acteur régionaux	Nombre de nouvelles actions coordonnées / Nombre d'entreprises participantes Nouvelles actions ④ 8 Entreprises participantes ④ 8	Les entreprises exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires	Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités offertes Projets de développement ④ 1	L'occupation décentralisée du territoire est encouragée	Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse
		DU2 (Exploiter les opportunités) : Les entreprises exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires	Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources Projets de développement ④ 1	La compétitivité de la région a augmenté	Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS.
				La valeur ajoutée de la région a augmenté	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
				Les disparités régionales diminuent.	Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales.
				Les entreprises industrielles bénéficient d'une main d'œuvre qualifiée selon leurs besoins	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse

Figure 10: Modèle d'efficacité - Objectif 2

c. Objectif 3 : Soutenir le développement d'un système touristique intégré

Le Système Touristique Intégré Jura & Trois-Lacs (STI-J3L) s'appuie sur la structuration qui a été développée au fil des années entre Jura & Trois-Lacs et les offices du tourisme cantonaux, notamment grâce au projet *Développement Touristique Coordonné* programmé durant la période 2016-2019. Sans créer une nouvelle structure, le PMO Arc jurassien entend mettre en place un STI-J3L en s'inspirant de du concept des RIS, lesquels permettent un soutien pérenne à des structures qui proposent des outils adaptés aux PME et start-up dans leur démarche d'innovation. Le STI-J3L entend appréhender l'innovation dans le secteur du tourisme de l'Arc jurassien. Le STI-J3L, dont la plus-value profitera à un large éventail de prestataires touristiques, est d'intérêt stratégique pour la compétitivité de la destination.

Le montage et la mise en œuvre du STI-J3L est liée au périmètre de la destination Jura & Trois-Lacs. Les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel sont les partenaires principaux de la structure de marketing Jura & Trois-Lacs et forment ensemble la région no 8 officiellement reconnue par Suisse Tourisme. Le canton de Vaud, tout comme celui de Fribourg, sont formellement rattachés à d'autres destinations touristiques. Ils collaborent avec Jura & Trois – Lacs sur des actions spécifiques. Des régions comme le Nord-vaudois et la Vallée de Joux sont ainsi à cheval sur deux destinations touristiques. Les prestations du STI-J3L seront modulées en fonction de l'intérêt de chaque région à participer aux projets retenus.

- i. *Objectif 3.1 : Développement des compétences des prestataires touristiques (Coaching selon concept RIS 2024+)*

Éléments stratégiques

Le sous-objectif vise à offrir un service de coaching actif, d'expertise et de compétences destinés aux prestataires touristiques. Ces derniers pourront se faire accompagner dans leurs projets de développement à plusieurs stades. Le projet TalentiLAB, déjà soutenu par le PMO Arc jurassien, remplira cette fonction dans le STI-J3L. Conformément au concept RIS 2024+, il s'agira essentiellement de prestations de coaching qui permettront d'accompagner une large diversité de prestataires touristiques. Le projet TalentiLAB est mis en œuvre par Jura tourisme en collaboration avec Jura bernois Tourisme, Tourismus Bienne Seeland, Tourisme neuchâtelois, le Service de l'Économie du canton de Neuchâtel, l'ASEN - Association pour le Soutien de l'Entrepreneuriat Neuchâtelois et l'ADNV - Association pour le Développement du Nord Vaudois.

Actions à soutenir

Le dispositif TalentiLAB permettra de (1) dispenser un service de coaching actif pour accompagner les prestataires touristiques dans leurs projets à plusieurs stades (diagnostic et opportunité, positionnement, mise en œuvre, exploitation). Le concept offre aux prestataires touristiques un accompagnement gratuit jusqu'à concurrence de 20 heures. Ensuite, les prestataires pourront, si nécessaire, poursuivre l'accompagnement grâce à un mandat sur la base d'un tarif attractif.

Les services de coaching sont également accompagnés d'une (2) offre de services d'expertises et de compétences spécifiques. Les coachs TalentiLAB ont à disposition un réseau d'experts sur des problématiques très pointues comme l'aménagement du territoire, le financement de projets ou les différentes réglementations.

Le dispositif TalentiLAB repose également sur des (3) activités de communication et d'animation d'un réseau de prestataires touristiques afin d'engager ces derniers dans un processus d'innovation et de

développement. Les événements de sensibilisation sont un levier pour mobiliser les acteurs touristiques.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des prestataires touristiques et plus généralement prestataires de services avec une composante touristique

Effets attendus

Les prestataires touristiques renforcent l'attractivité de la destination Jura & Trois-Lacs grâce à des projets de développement accompagnés par le dispositif de coaching TalentisLAB. Les prestataires touristiques créent de la valeur-ajoutée et des emplois. Les projets créent de l'émulation entre eux et créent un rayonnement national et international.

- ii. *Objectif 3.2 : Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien (Approfondissements thématiques selon concept RIS 2024+)*

Éléments stratégiques

Afin d'attirer les touristes, les activités de marketing et de promotion de la destination Jura & Trois-Lacs sont financées par les cantons et les communes membres de l'association en dehors de la NPR. Dans le cadre de la NPR, Jura & Trois-Lacs, en collaboration avec les offices du tourisme cantonaux, continuera à entreprendre un travail intensif d'innovation digitale initiée sous les périodes 2016-2019 (*Outils informatiques d'innovation touristique J3L 4.0*) et 2020-2023 (*Impulsion Digitales Coordonnées*). Il s'agit d'une thématique en constante évolution qu'il convient de soutenir de manière continue afin d'améliorer la compétitivité des prestataires touristiques. Par le biais d'outils informatique innovants, les prestataires touristiques répondent aux besoins des touristes et permettent à la destination Jura & Trois-Lacs d'avoir un positionnement significatif sur le marché du tourisme suisse et international. Les années à venir consisteront à améliorer l'expérience client. La veille touristique constitue également un outil d'aide à la décision pertinent afin d'accompagner l'ensemble des acteurs touristiques dans leur développement. Ce sous-objectif entre particulièrement en résonance avec le thème transversal de la numérisation. Il s'agit un élément décisif afin d'améliorer la compétitivité des prestataires touristiques de l'Arc jurassien.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif vise à (1) soutenir le développement digital de la destination Jura & Trois-Lacs. Les outils informatiques doivent améliorer l'expérience-client de la destination Jura & Trois-Lacs à travers les outils numériques et développer une visibilité et un positionnement de choix des offres des prestataires touristiques sur le marché suisse et international. Le thème de l'intelligence artificielle sera, par exemple, un sujet primordial pour l'amélioration de l'expérience-client et l'attractivité de la destination.

Il vise également à (2) développer la veille touristique et à analyser les tendances et les données pour l'aide à la décision des acteurs touristiques. Les informations recueillies sont ensuite disponibles sur un portail commun qui constitue un prérequis pour améliorer la chaîne de services touristiques.

Les sujets identifiés actuellement à l'échelle de la destination Jura & Trois-Lacs pour suivre les évolutions des technologies digitales sont les suivants : la blockchain appliquée au tourisme (ex. monnaies virtuelles, ticketing, etc.), l'intelligence artificielle, la réalité augmentée et virtuelle, les systèmes de sécurité digitale, la gestion des données et en particulier les aspects juridiques de la collecte de données, l'évolution de la numérisation des offices du tourisme, l'évolution des réseaux

sociaux ou encore le développement des GAFAM et autres structures internationales actives dans la digitalisation du tourisme.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des prestataires touristiques et plus généralement prestataires de services avec une composante touristique

Effets attendus

L'offre des prestataires touristiques est plus visible et plus attractive. Les prestataires touristiques bénéficient également d'une mutualisation de l'innovation digitale et peuvent développer leurs affaires sur cette base. L'expérience-client est améliorée et la destination Jura & Trois-Lacs est plus compétitive grâce à un rayonnement national et international.

Contribution au développement durable – Objectif 3

L'objectif 3.1 du PMO Arc jurassien 2024-2027 vise à développer les compétences des prestataires touristiques grâce à une offre de coaching pour la mise en œuvre de leurs projets de développement. L'attractivité du secteur touristique de l'Arc jurassien reposant notamment sur les paysages naturels et la biodiversité, une part des projets accompagnés sous l'objectif 3.1 contribueront ainsi directement au volet climat, énergie et biodiversité de la durabilité. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à exploiter les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage sont mesurées à travers l'indicateur DU 8 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 3 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur

C1: Développement des compétences des prestataires touristiques

Les prestataires touristiques bénéficient d'un coaching adapté à leurs besoins et de services d'expertises externes spécifiques.	Nombre de coaching initiés / Nombre de services externes sollicités Coaching initiés ☉ 150 Services externes sollicités ☉ 40	L'évolution des affaires (développement du chiffre d'affaires, optimisation des processus, positionnement sur le marché, etc.) des PME accompagnées est positive	Utilité et effet concret de la prestation de « coaching » : la compétence acquise a-t-elle eu une influence positive sur le développement des prestataires touristiques ? Répondent « oui » et peuvent justifier cette affirmation (obligation de reporting pour chaque coaching) ☉ 75 %
		DU6 (exploiter les opportunités) : Les prestataires touristiques exploitent les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage et les valorisent par une utilisation adaptée au site.	Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage. Nombre de projets ☉ 12

C2: Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien

Les acteurs touristiques intègrent la digitalisation (au sens large) dans leurs projets et déclarent comment ils en tiennent en compte.	Nombre de nouvelles actions coordonnées pour développer les outils digitaux Nouvelles actions ☉ 16	DG2 (Exploiter les opportunités) : les acteurs touristiques exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence	Nombre d'actions correspondantes axées sur la transformation digitale et mise en œuvre avec succès par les acteurs touristiques Actions mises en œuvre ☉ 12
Les prestataires touristiques bénéficient d'une veille touristique pour l'aide à la décision.	Nombre de visites de l'observatoire Visites de l'observatoire ☉ 5'000		

Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur
Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ou les régions frontalières	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse
l'occupation décentralisée du territoire est encouragée.	Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse.
La compétitivité de la région a augmenté.	Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS.
La valeur ajoutée de la région a augmenté	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
Les disparités régionales diminuent.	Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales.
Les prestataires touristiques maintiennent et créent des emplois.	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse
Les prestataires touristiques créent de la valeur-ajoutée	Valeur ajoutée brute de la région et du secteur touristique. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS

Figure 11 : Modèle d'efficacité - Objectif 3

d. Management régional NPR

Comme durant la période précédente 2020-2023, **arcjurassien.ch** assure la mise en œuvre opérationnelle. Les statuts d'**arcjurassien.ch** précisent que les cantons versent des cotisations annuelles pour différentes missions qui impliquent également la mise en œuvre opérationnelle du programme Arc jurassien. Les principales activités du management régional sont résumées selon 7 catégories.

(1) Gouvernance technique et politique du PMO Arc jurassien

Dans la continuité de la période 2020-2023, la gouvernance du programme s'organise autour d'un comité technique et d'une commission politique.

arcjurassien.ch est en charge de réunir et d'animer le comité technique impliquant les délégués cantonaux en charge de la NPR. Le comité technique s'assure de la cohérence globale du programme en terme de stratégie, de programmation et de mise en œuvre sur le territoire de l'Arc jurassien. Il vérifie que les projets sont soutenus à la bonne échelle territoriale et que les synergies entre les projets et les programmes NPR sont établies. Il prépare les décisions de la commission politique.

La commission politique réunit généralement 3 fois par an les conseillers d'État des 4 cantons de l'Arc jurassien, membres de l'association **arcjurassien.ch**. La commission est responsable des décisions stratégiques et de l'octroi des subventions.

*(2) Montage de projets structurants portés ou pilotés par **arcjurassien.ch***

arcjurassien.ch et les cantons peuvent également entreprendre l'impulsion et le montage de projets structurants pour le territoire de l'Arc jurassien. Le montage du projet se fait en règle générale par le pôle de politique régionale et les commissions thématiques concernées. Le portage peut ensuite être assuré par **arcjurassien.ch** ou des acteurs clés à l'échelle intercantonale.

arcjurassien.ch et les cantons peuvent également s'impliquer dans le pilotage de projets particulièrement structurants pour le territoire. Il peut s'agir de projets monté par **arcjurassien.ch** et confié à des acteurs régionaux ou directement monté par des acteurs régionaux.

(3) Instruction des projets avec les services métiers cantonaux

Dans la continuité de la période 2020-2023, l'instruction des projets s'appuie sur l'expertise métier des services cantonaux concernés. Deux commissions thématiques, respectivement dans le domaine de l'Industrie et du Tourisme, sont réunies avec les représentants des services économiques. Les commissions permettent ainsi une instruction croisée entre les 4 cantons afin d'analyser la plus-value des projets au regard des enjeux complémentaires de chaque canton. L'organisation et le pilotage des séances sont assurées par **arcjurassien.ch**.

(4) Suivi des projets programmés

Le secrétariat du programme au sein d'**arcjurassien.ch** constitue un point de contact unique pour les porteurs de projet et fournit des informations et un appui pour le montage de dossier. En termes d'animation, les mesures envisagées dans le domaine de l'industrie impliquent un enjeu particulier en termes de synergie avec les réseaux existants au niveau intercantonal (notamment dans le cadre du RIS SO) comme au niveau transfrontalier. Le défi est de mobiliser les acteurs cantonaux de l'innovation et de s'assurer de leurs adhésions à une démarche intercantonale, qui réponde à la fois à une logique top-down et bottom-up. Pour les projets particulièrement structurants, le programme est impliqué dans la gouvernance avec la présence d'**arcjurassien.ch** au sein des comités de pilotage.

(5) Gestion, reporting et controlling

Dans la continuité de la période 2020-2023, **arcjurassien.ch** assure le secrétariat pour le suivi administratif et financier des projets (dont conventionnement avec les porteurs, demandes de versement des subventions), du programme (tableaux de bord et système de gestion CHMOS) et pour le reporting auprès du SECO (rapport et entretien annuels).

(6) Travail de réseau et de représentation pour le programme

arcjurassien.ch se mobilise, en lien avec l'ensemble des cantons impliqués, pour assurer la représentation mais aussi, en tant que de besoins, la défense des intérêts du programme de l'Arc jurassien dans le cadre de séances organisées par la Confédération (comme la Fachstellen Konferenz) ou d'évènements publics.

Il s'agit également de s'assurer de la bonne synergie entre les différents programmes et de vérifier la complémentarité des actions financées au niveau intercantonal et transfrontalier. Au-delà des procédures et des mesures précisées précédemment (partie coordination avec autres politiques), la coordination s'effectue également par le biais de séances spécifiques avec les responsables des RIS (notamment RIS SO) et du programme Interreg France Suisse.

(7) Communication

Une communication régulière est également assurée par **arcjurassien.ch** à travers les canaux classiques (site internet, newsletters, réseaux sociaux...) afin d'informer sur les possibilités et les réalisations du PMO Arc jurassien. Les cantons participent également activement à la communication du PMO Arc jurassien. Un événement de communication destiné aux acteurs régionaux est envisagé pour marquer le lancement du PMO Arc jurassien 2024-2027.

5. Thèmes transversaux

a. Économie locale

Les études et projets successifs menés à travers l'Arc jurassien ont démontré que malgré une intense activité industrielle et touristique, le territoire peine à capter les revenus des richesses créées sur son territoire en raison notamment de sa faible attractivité résidentielle, situation qui péjore son économie locale. Le PMO Arc jurassien 2024-2027 entend dès lors entreprendre de nouvelles démarches dans le cadre de l'économie locale afin de répondre aux enjeux de développement économique intercantonaux. L'intégration de cette nouvelle thématique est cruciale pour un territoire comme l'Arc jurassien dont le développement économique ne dépend pas uniquement de sa capacité à exporter des biens et des services comme l'on relevé les conclusions du projet PHR Economie présentielle.

L'objectif 1 du PMO Arc jurassien 2024-2027 cible particulièrement l'économie locale. Par le biais d'une animation régionale coordonnée, l'identification et l'émergence de projets issus des acteurs locaux seront renforcées et une occupation décentralisée du territoire poursuivie. Les objectifs thématiques 2 et 3 seront consacrés à la promotion des exportations. Toutefois, selon les principes de la Vision 2040, le développement régional doit créer des nouvelles synergies entre secteurs. Les projets devront dès lors également contribuer à renforcer l'Arc jurassien en tant qu'espace de vie et pas uniquement en tant qu'espace économique. La contribution du PMO Arc jurassien 2024-2027 à l'économie locale est notamment mesurée à travers les indicateurs EL1 et EL2 du modèle d'efficacité de l'objectif 1.

b. Transformation numérique

La transformation numérique est un enjeu structurel pour l'économie de l'Arc jurassien, notamment pour des secteurs dont la numérisation n'est pas nécessairement le cœur de métier. La numérisation nécessite un ajustement constant des méthodes, processus et outils afin de saisir les opportunités commerciales en répondant aux besoins des clients. Dans les secteurs industriels traditionnels, la numérisation permet d'appuyer la croissance grâce à un gain d'efficacité et de productivité, entres autres. Les objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 accorde dès lors une attention particulière à la transformation numérique. L'objectif 3.2 vise directement à soutenir la compétitivité des prestataires touristiques par la transformation digitale menée chez Jura & Trois-Lacs. La contribution du PMO Arc jurassien 2024-2027 à la digitalisation est notamment mesurée à travers l'indicateur DG2 du modèle d'efficacité de l'objectif 3.

c. Développement durable

Le développement durable apparaît comme un facteur de résilience et de viabilité économique pour tous les acteurs économiques. Les récentes crises ont prouvé que des composantes du développement durable, tel que la valorisation des ressources locales, permettent de sécuriser les chaînes d'approvisionnement. La participation de la société civile et le développement de l'économie locale sont également un moteur de durabilité qui permettra de renforcer l'attractivité de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique et de vie. Le PMO Arc jurassien 2024-2027 accorde dès lors une attention particulière à ce thème, considéré transversal et s'appliquant à tous les objectifs.

Afin de démontrer la contribution des objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 à une partie des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) établis par les États membres des Nations unies, un indicateur pour les trois thèmes préférentiels de la Stratégie pour le Développement Durable (SDD) 2030 du Conseil fédéral sont retenus. La contribution du PMO Arc jurassien 2024-2027 à la durabilité est notamment mesurée à travers les indicateurs DU2, DU 6 et DU8 des modèles d'efficacité.

En résumé, les contributions du PMO Arc jurassien 2024-2027 aux objectifs transversaux seront mesurées à travers les objectifs comme-suit :

Présentation synthétique des objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027	
<p>1. Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien</p> <p><i>Durabilité / Égalité des chances et cohésion sociale : Promouvoir la collaboration (DU8)</i></p>	<p>1.1 Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire</p> <p><i>Économie locale : Reconnaître les opportunités (EL1)</i></p>
	<p>1.2 Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation</p> <p><i>Économie locale : Saisir les opportunités (EL2)</i></p>
<p>2. Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien</p>	<p>2.1 Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié</p> <p>2.2 Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie)</p> <p><i>Durabilité / Consommation et production durable : Exploiter les opportunités (DU2)</i></p>
	<p>3.1 Développement des compétences des prestataires touristiques</p> <p><i>Durabilité / Climat, énergie et biodiversité : Exploiter les opportunités (DU6)</i></p> <p>3.2 Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien</p> <p><i>Digitalisation : Exploiter les opportunités (DG2)</i></p>
<p>4. Management régional</p>	

Figure 12 : Priorités et objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 avec objectifs transversaux

6. Organisation et processus

Le programme Arc jurassien 2024-2027 est mis en œuvre sur la base d'une convention-programme avec le SECO signée par les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud ainsi qu'arcjurassien.ch. Ce dernier est signataire en tant qu'association intercantonale en charge de la mise en œuvre des différentes activités de management régional décrite au chapitre 4. d. Le présent chapitre approfondit deux tâches du management régional, à savoir *l'instruction des projets avec les services métiers cantonaux* et le *suivi des projets programmés*.

a. Sélection des projets

Les projets doivent s'inscrire dans un objectif du programme et répondre au modèle d'efficacité (cf. chapitre 3). Les projets doivent respecter les principes de base de la NPR selon la dernière version des critères clés¹. Les projets seront sélectionnés selon :

- i. Leur caractère novateur, exportateur, collaboratif et précompétitif ;
- ii. Leur capacité à créer de la valeur ajoutée ;
- iii. Leur respect du développement durable.

Le PMO Arc jurassien n'octroie pas de prêts destinés aux projets d'infrastructures au sens de l'article 7 de la loi sur la politique régionale. Compte tenu de l'implantation locale des petits projets d'infrastructures et des moyens financiers du PMO Arc jurassien, le soutien aux petits projets d'infrastructures se fera à travers les PMOs cantonaux principalement. Seuls des petits projets d'infrastructures dont la pertinence à l'échelle intercantonale est prouvée pourraient être soutenus par des contributions à fonds perdus du PMO Arc jurassien.

Au-delà des autres dispositions réglementaires prévues pour les projets financés par la NPR, les projets doivent respecter certains critères généraux et doivent notamment :

- S'inscrire dans les politiques et stratégies cantonales concernées ;
- Répondre aux particularités et aux besoins régionaux ;
- Être pertinent à l'échelle intercantonale ;
- Réunir au moins des partenaires de 2 cantons de l'Arc jurassien pour favoriser la mise en place d'opération pilotes qui à terme pourrait faire l'objet d'une extension à l'échelle de l'Arc jurassien ;
- Impliquer des acteurs pertinents et compétents dans leurs domaines d'action ;
- Privilégier les principes de l'interdisciplinarité et du partenariat public-privé ;
- Identifier les modalités de pérennisation des actions envisagées ;
- Être complémentaire aux prestations des RIS ;
- Ne pas créer, si possible, de nouvelles structures.

D'un point de vue administratif et financier, les participations cantonales au projet doivent être supérieures ou égales à la part fédérale LPR sollicitée. L'apport de fonds de tiers est attendu dans une proportion relative à la capacité financière du porteur de projet.

Le circuit de sélection est le suivant :

Dépôt du dossier

¹ [Critères clés pour les projets de la Nouvelle politique régionale \(NPR\)](#)

Les projets sont déposés auprès du secrétariat du programme au sein d'**arcjurassien.ch** qui vérifie la complétude du dossier et l'éligibilité. Le secrétariat conjoint vérifie également l'éligibilité du projet au programme et consulte le comité technique avant de passer à l'étape suivante.

Instruction croisée entre les 4 cantons au sein des commissions thématiques

arcjurassien.ch sollicite l'avis métier des services de promotion économique en transmettant l'ensemble du dossier. L'organisation d'une commission thématique (Industrie ou Tourisme) permet de formuler un préavis concerté sur le projet dont **arcjurassien.ch** assure la synthèse. Les porteurs de projet peuvent également présenter leurs projets à la commission thématique. **arcjurassien.ch** assure le lien entre le porteur de projet et la commission thématique et la bonne transmission des informations entre tous les interlocuteurs.

Préparation de la décision de la Commission politique par le Comité technique

Sur la base du préavis métier, des confirmations des cofinancements cantonaux et d'éventuels compléments fournis par le porteur de projet, le comité technique émet un préavis sur le projet à l'attention de la Commission politique. **arcjurassien.ch** en assure la synthèse du préavis émis par le comité technique en vue de le transmettre à la Commission politique en amont de la séance.

Décision de la Commission politique

Sur la base du préavis du comité technique, la Commission politique décide de l'attribution des fonds NPR aux projets. Toute demande d'aide fait l'objet d'une décision.

Afin de favoriser la dynamique d'innovation en réduisant le circuit d'instruction, les projets s'inscrivant dans l'objectif 1.2 peuvent bénéficier d'une décision du comité technique au-dessous d'un plafond de co-financements fédéraux et cantonaux. Les compétences décisionnelles sont précisées dans le règlement de la Commission politique.

En cas de décision positive, **arcjurassien.ch** établit une convention avec le porteur de projet, signée par le porteur de projet, le président de la Commission politique et la secrétaire générale d'**arcjurassien.ch**. En cas de décision négative, l'avis de la Commission n'a pas besoin d'être détaillé.

Versement des co-financements

Suite au conventionnement, le porteur de projet sollicite auprès d'**arcjurassien.ch** des versements conformément aux modalités définies dans la convention. Le versement des acomptes (ou du solde) est effectué sur la base d'un rapport d'activité et d'un rapport financier transmis à **arcjurassien.ch**. Après examen, le comité technique est informé des suites à donner. Les co-financements cantonaux sont versés directement au porteur de projet par les cantons. **arcjurassien.ch** verse la part fédérale.

b. Controlling et suivi des projets

Surveillance et vérification de la mise en œuvre de projets

Une convention est signée entre les porteurs de projet et les cantons, représentés par **arcjurassien.ch**, et **arcjurassien.ch**. Elle précise le but de l'aide financière accordée, la description du projet bénéficiaire, les conditions liées à l'utilisation des aides fédérale et cantonales, les moyens de contrôle et modalités de versement des aides financières fédérale et cantonales, l'inexécution du contrat et la résolution des différends.

Pour le suivi du projet, le porteur doit notamment :

- Fournir toute information nécessaire au suivi et au contrôle de l'utilisation de l'aide financière, à minima une fois par année et au moins une fois avant la demande de versement final ;
- Informer immédiatement **arcjurassien.ch** de tout acte ou circonstance susceptible de modifier le projet ;

Pour le suivi financier, le porteur doit notamment :

- Remettre chaque année les comptes annuels révisés de la structure, accompagnés du rapport de révision ;
- Remettre un rapport financier du projet qui présente les dépenses engagées et les recettes perçus ou sollicités et fournir toute preuve utile en relation avec les dépenses effectuées.

Dans la pratique, **arcjurassien.ch** demande à être informé régulièrement de l'état d'avancement du projet, à être associé aux comités de pilotage ainsi qu'à tout événement important permettant de mesurer les résultats des actions mise en œuvre. Un rapport d'activités et un rapport financier sont demandés au moins une fois l'an pour les versements intermédiaires. Ces rapports permettent de vérifier l'atteinte des résultats, le suivi financier du projet, les délais de réalisation, le respect des règles en matière de communication ou encore les réflexions au sujet de la pérennisation du projet.

En fin de projet, **arcjurassien.ch** sollicite un entretien final dans les locaux des porteurs. À cette occasion seront notamment vérifiés les justificatifs des dépenses par sondage et le bon respect de certains points de la convention tels que le versement des charges sociales ainsi que le respect des conventions collectives de travail ou usages locaux et de branche en matière de conditions de travail.

Surveillance financière des partenaires du programme

Conformément aux statuts de l'association **arcjurassien.ch**, le bilan et les comptes de l'association font l'objet d'une révision annuelle par un Service cantonale des finances. Ce contrôle porte également sur les décisions de paiement des versements de la part fédérale aux projets soutenus dans le cadre du PMO Arc jurassien.

Les co-financements cantonaux sont soumis aux contrôles usuels des services en charge de la NPR, subsidiairement de leur Contrôle cantonal des finances respectif.

7. Territoire d'impact

Pour la période 2024-2027, le territoire d'impact concerné reste identique aux périodes précédentes. Il concerne l'entier des cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que les arrondissements administratifs du Jura bernois, de Bienne et du Seeland pour le canton de Berne et le district du Jura-Nord vaudois pour le canton de Vaud (cf. Figure 1). La liste des communes concernées figure en annexe 4.

8. Plan de financement

		Conf.	Cantons	Tiers	Total
À-fonds-perdu, sans RIS (Art. 4-5)		1'700'000	1'700'000	1'475'000	4'875'000
A	Obj. 1: Favoriser le développement régional	325'000	325'000	325'000	975'000
B	Obj. 2: Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien	450'000	450'000	450'000	1'350'000
C	Obj. 3: Soutenir le développement d'un système touristique intégré - STI J3L	700'000	700'000	700'000	2'100'000
D	Management régional	225'000	225'000	0	450'000
Contributions par cantons		JU	BE	NE	VD
		425'000	425'000	425'000	425'000

Figure 13: Plan de financement

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Prestations de coaching (prestations de soutien aux innovations en matière de produits ou de processus)	Output	platinn Coaching en innovation d'affaires Alliance Coaching en innovation technologique	Néant	Fri-Up Promotion de l'entrepreneuriat Accompagnement des start-up à fort potentiel Conseils aux créateurs d'entreprises	Appui conseils en développement durable	Néant	Néant	Néant	Néant (pas de financement LPR. Creapole fournit des prestations de coaching particulières mais ces activités sont uniquement soutenues par des contributions cantonales) En complémentarité avec les prestations de coaching du RIS Bâle-Jura	Néant
	Groupes cibles	PME (y compris start-up), principalement et Hautes Ecoles-laboratoires-instituts de recherche		Université, hautes-écoles, écoles professionnelles et collèges Toute personne souhaitant créer son entreprise dans le canton de Fribourg Start-up fribourgeoises (dans les 5 premières années)	Porteurs de projets NPR Organismes régionaux					
	Impact	Augmentation de l'action entrepreneuriale et collaborative Exploitation des potentiels d'innovation Maintien et création de l'emploi Augmentation de la compétitivité de la région Développement de la capacité d'innovation des prestations de coaching		Augmentation de la création de valeur ajoutée des start-up Amélioration de la capacité d'innovation Amélioration de l'action entrepreneuriale	Augmentation de la capacité d'action et de la réalisation de projets en tenant compte du développement durable					

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Plateforme inter-entreprises (plateforme sectorielle, clusters)	Output	<p>Plateformes sectorielles : Alp ICT, BioAlps, CleantechAlps, Micronarc</p> <p>Image, visibilité, connaissance des écosystèmes et mise à disposition de ces informations aux partenaires.</p> <p>Mise en relation qualifiée d'acteurs de l'écosystème en Suisse et à l'étranger.</p> <p>Fédération, soutien et organisation d'évènements de réseautage régionaux, nationaux ou d'envergure internationale.</p> <p>Soutien à des projets inter-entreprises et projets bottom-up, Recherche (veille)</p> <p>Traitement transversal des thèmes transition numérique et durabilité.</p>	<p>Promouvoir les bonnes pratiques et favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels.</p> <p>Déceler les potentiels et identifier les idées pertinentes de projets à étendre à l'échelle intercantonale.</p> <p>Soutenir des actions d'impulsion comme la réalisation d'études de faisabilité ou de dimensionnement, la mise en œuvre d'actions-pilotes</p>	<p>Swiss Plastics Cluster</p> <p>Building Innovation Cluster</p> <p>Cluster Food & Nutrition</p> <p>Mise en relation des PME industrielles entre elles et avec des partenaires académiques et de recherche</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Transfert de savoir et de technologie (en partie)</p> <p>Groupes d'innovation</p>	<p>Mise en place d'une nouvelle approche filière</p> <p>Par exemple programme filière bois</p>	Néant	<p>Financement NPR exclusivement au démarrage (p. ex blockchain)</p>	Néant	<p>Néant</p> <p>(pas de financement LPR)</p> <p>(La promotion économique organise des événements, mais ceux-ci sont uniquement soutenus par des contributions cantonales)</p> <p>En complémentarité avec les prestations du RIS Bâle-Jura</p>	<p>Mettre en réseau les acteurs de la recherche & innovation (R&I)</p> <p>Créer des plateformes de partage de données relatives à l'espace de coopération</p>
	Groupes cibles	PME (y compris start-up)	PME industrielles et partenaires académiques et de recherche	PME industrielles et partenaires académiques et de recherche						Acteurs de la R&I
	Impact	<p>Augmentation de l'action entrepreneuriale et collaborative</p> <p>Exploitation des potentiels d'innovation</p> <p>Maintien et création de l'emploi</p> <p>Augmentation de la compétitivité de la région</p> <p>Amélioration de la capacité d'innovation des plateformes sectorielles</p>	<p>Développement de l'innovation dans le secteur technique de la précision</p> <p>Développement d'emplois au sein des entreprises du tissu économique de la précision de l'Arc jurassien</p>	<p>Augmentation de l'action entrepreneuriale</p> <p>Exploitation des potentiels d'innovation</p> <p>Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.</p>						Amélioration de la compétitivité des acteurs de l'innovation

Objectifs des programmes		RIS -SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Projets collaboratifs	Output	Néant	<p>Soutenir des projets collaboratifs pour favoriser le développement de filières porteuses à dimension régionale et/ou de réseaux d'entreprises se situant entre l'artisanat et l'industrie.</p> <p>Rapprocher les chaînes de valeur et valoriser les ressources locales</p>	<p>Projets collaboratifs d'innovation</p> <p>Soutien à l'innovation</p> <p>Renforcement de la création de valeur ajoutée</p>	<p>Projets collaboratifs d'innovation</p> <p>Créer et encourager une dynamique d'innovation collaborative entre acteurs des systèmes de valeur ajoutée</p> <p>Accompagner la digitalisation du tissu économique</p> <p>Soutenir des projets innovants et collaboratifs en lien avec la transition vers une économie durable</p>	<p>Projets collaboratifs d'innovation</p> <p>Développement de programmes et de projets interentreprises innovants afin d'exploiter le potentiel de la transformation digitale et/ou du développement durable avec une focalisation essentiellement sur les secteurs prioritaires ("Bio/Pharma", " Santé, sports et performance", "Gestion des ressources et du territoire").</p>	<p>Projets collaboratifs d'innovation</p> <p>Soutien à l'innovation</p> <p>Renforcement de la création de valeur ajoutée</p>	<p>Néant</p> <p>(pas de financement LPR)</p> <p>Soutien à l'innovation au travers de projets collaboratifs innovants et à haute valeur ajoutée ; ceci via notamment deux accélérateurs (génération de projets) localisés sur le site jurassien du Switzerland Innovation Park SIP Basel Area: « I4Challenge » actif dans le domaine de l'industrie du futur et « DayOne Tech » actif dans le domaine des technologies médicales.</p>	<p>Projets collaboratifs d'innovation</p> <p>Soutien aux projets d'innovation</p> <p>Soutien à l'industrie du futur</p> <p>Soutien au développement des usages numériques</p>	
	Groupes cibles		PMEs industrielles et artisanales avec un fort potentiel de création de valeur ajoutée et renforçant les circuits-courts.	Groupements d'entreprises fribourgeoises	Groupements d'entreprises vaudoises	Groupements d'entreprises valaisannes et leader des secteurs concernés.	Groupements d'entreprises neuchâteloises	Groupements d'entreprises jurassiennes et hautes écoles + instituts de recherches (HE-Arc, CSEM, etc.)	Groupements d'entreprises et d'acteurs académiques franco-suisses	
	Impact		Les nouvelles opportunités commerciales valorisant les ressources locales sont saisies par les entreprises émergentes et l'ancrage des filières économiques historiques et émergentes préserve et crée des emplois.	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants Augmentation PIB par EPT produit en Valais Renforcement des chaînes de valeur basées sur la transformation digitale et le développement durable. Augmentation de l'attractivité de la région pour un développement basé sur la transformation digitale et le développement durable. Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants, adoption et diffusion de nouvelles technologies Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Amélioration de la compétitivité des acteurs de l'innovation Renforcement du positionnement des filières d'excellence du territoire	

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Parc national d'innovation	Output	Néant	Néant	SIP WEST Disponibilité de terrains, bâtiments et équipements sur l'antenne fribourgeoise du SIP West en collaboration avec le Smart Living Lab (SLL)	SIP WEST Disponibilité de terrains, bâtiments et équipements sur les sites du SIP West	SIP WEST Disponibilité de terrains, bâtiments et équipements sur les sites du SIP West	SIP WEST Foncier / immobilier	SIP WEST Disponibilité de terrains, bâtiments et équipements sur les sites du SIP West	SIP Basel Area (pas de financement LPR. L'animation du site jurassien du SIP Basel Area – community manager - est uniquement soutenue par des contributions cantonales)	Néant
	Groupes cibles			Entreprises en lien avec le SLL	Entreprises internationales/ réseau institutionnel d'innovation	Entreprises internationales/réseau institutionnel d'innovation	Entreprises internationales et exportatrices /réseau institutionnel d'innovation	Entreprises internationale s/réseau institutionnel d'innovation		
	Impact			Positionnement international de blueFACTORY en tant que parc technologique et antenne EPFL	Coordination / implantations d'entreprises/ Positionnement	Coordination / implantations d'entreprises/ Positionnement EnergyPolis	Effet multiplicateur sur la R&D, coordination /implantation et développement d'entreprise	Coordination / implantations d'entreprises/ Positionnement		

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Offre d'hébergement et de service pour l'incubation	Output	Néant	Néant	blueFACTORY SA Hébergement de centres de recherche et de compétences, d'entreprises et start-up innovantes	Incubateurs de proximité Vaudois Facilitateurs Equipements et installations	Néant (pas de financement fédéral pour le programme d'incubation The Ark)	Incubateurs de proximité neuchâtelois Offre d'hébergement Facilitateurs Equipements et installations	Néant (pas de financement LPR)	Néant (pas de financement LPR) Trois incubateurs de proximité réparties sur le territoire jurassien	Néant
	Groupes cibles			Start-up technologiques et généralistes dans le domaine d'activités du Smart Living Lab (SLL) Centres de R&D de grandes entreprises dans le domaine d'activités du SLL	Start-up technologiques		Start-up technologiques		Dès 2026, intégration d'un 4 ^{ème} (i-Moutier) dans le cadre du rattachement de la ville de Moutier au Canton du Jura	
	Impact			Conditions favorables à l'innovation, la recherche et à la création d'entreprises	Accueil d'entreprises Gouvernance efficiente et prestations adaptées Synergies avec Innovaud		Offre d'hébergement Gouvernance efficiente et prestations adaptées Synergies avec Microcity SA			

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Développement de sites / développement de la place économique	Output	Néant	Néant	Terrains Bâtiments Offres spécifiques	Terrains Bâtiments Offres spécifiques	Développement/renforcement des sites The Ark	Terrains Bâtiments Offres spécifiques	Néant (pas de financement LPR)	Soutien à l'innovation au travers de projets collaboratifs innovants, à haute valeur ajoutée et durable; ceci au travers des stratégies de développement des communes et/ou syndicats intercommunaux, à l'exemple, entre autres, de : « valorisation de friches industrielles » et « développement de laboratoires urbains »	Néant
	Groupes cibles				Organismes de gestion Communes Partenaires privés	Organismes de gestion Communes Partenaires privés Entreprises	Organismes de gestion Communes Partenaires privés		Organismes de gestion Communes Syndicats intercommunaux Partenaires privés	
	Impact				Offre d'hébergement renforcée Maintien foncier attractif	Offre d'hébergement renforcée et développée sur les pôles sectoriels du canton	Offre d'hébergement renforcée Maintien foncier attractif		Offre d'hébergement renforcée Maintien foncier attractif (y compris valorisation des friches industrielles et développement de laboratoires urbains) Attractivité du territoire	

Objectifs des programmes		RIS-SO	Arc jurassien	Fribourg	Vaud	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Interreg F-CH VI
Qualification de la main d'œuvre régionale	Output	Néant	Soutenir des projets structurants et collaboratifs afin (1) de valoriser les métiers techniques. Développer des services en faveur du tissu industriel afin d'améliorer la disponibilité de la main d'œuvre	Soutenir les projets de renforcement des compétences de la main d'œuvre en lien avec la transformation digitale	Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle	Soutenir les projets de renforcement des compétences de la main d'œuvre en lien avec la transformation digitale Soutenir les projets en lien avec la sensibilisation de la population aux enjeux de son économie.	Projets de gestion innovante des compétences	Néant (pas de financement LPR)	Valoriser les formations de base et continue ; ceci en analysant les possibilités d'adaptation de l'offre en formation continue et en faisant la promotion de cette dernière auprès des entreprises jurassiennes En complémentarité avec les prestations du PMO Arc jurassien	Identifier et lever les obstacles afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques transfrontalières, notamment sur la thématique de la formation et de l'emploi.
	Groupes cibles		PMEs industrielles, centres de compétences, associations faitières et fondations industrielles, partenaires académiques et de recherche		Acteurs publics ou/et privés vaudois	Entreprises, acteurs de la formation et de la recherche, autres institutions concernées, population	Groupements d'entreprises neuchâteloises/évent. PPP		Acteurs concernés (écoles, groupements entreprises, institutions, ...)	Acteurs publics et/ou privés
	Impact		Attirer et maintenir une main d'œuvre qualifiée auprès des PME de l'Arc jurassien et consolider le positionnement d'excellence du territoire en matière d'innovation		Adéquation de la main-d'œuvre aux besoins industriels	Adéquation de la main d'œuvre aux besoins du tissu économique Amélioration des connaissances et de l'image de l'économie valaisanne de la population.	Adéquation de la main-d'œuvre aux besoins industriels		Développer les compétences et les savoir-faire	Augmentation du volume des échanges transfrontaliers et renforcement du dynamisme économique des régions fonctionnelles transfrontalières

Figure 14 : Démonstration des complémentarités entre les prestations des programmes inter- / cantonaux et transfrontalier 2024-2027, volet industrie, état au 29 juin 2023

b. Relations entre l'objectif 1 et les objectifs 2 et 3 du PMO Arc jurassien

1. Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien		
	1.1 Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire	1.2. Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation
2. Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien	<u><i>2.1 Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié</i></u> L'animation s'appuie sur un pool d'experts industriels, à constituer. Elle favorise l'émergence de projets de soutien à l'industrie qui sont ambitieux et à dimension intercantonale.	Pour les projets qui déploient des actions auprès de l'industrie et des filières porteuses, il s'agit d'une étape de soutien préalable pouvant favoriser dans un second temps l'émergence de projets intercantonaux.
	<u><i>2.2 Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses entre artisanat et industrie</i></u> L'animation identifie les entreprises issues de filières porteuses de dimension régionale et favorise leur caractérisation. Il s'agit de comprendre leurs besoins et de quelle manière leur extension/réplication peut être soutenue par les pouvoirs publics (besoins d'aide à la structuration, de financement, de se regrouper en réseaux ?). Si demandé, il s'agit également de favoriser leur mise en relation, la création de réseaux d'échanges d'expériences, etc.	
3. Soutenir le développement d'un système touristique intégré	L'animation s'appuie sur un pool d'experts touristiques. Elle coordonne et enrichit les séances en partageant les bonnes pratiques pour favoriser l'émergence de projets.	Pour les projets qui déploient des actions auprès des prestataires touristiques, il s'agit d'une étape préalable pouvant favoriser dans un second temps l'émergence de projets intercantonaux.

Figure 15: Relations entre l'objectif 1 et les objectifs 2 et 3 du PMO Arc jurassien

c. Liens pour chaque objectif du PMO Arc jurassien avec les causal maps du SECO

Les causal maps du SECO sont présentées dans l'annexe 3 du guide de travail destiné aux cantons et aux responsables de programme.

Objectif	Cause	Moyens		Effets	
1.1	Promotion de projet (àfp)	Approvisionnement de proximité attrayant en produits et services	Attractivité en tant que lieu de vie et de détente	Habitants	Occupation décentralisée du territoire
1.2	Promotion de projet (àfp)	Approvisionnement de proximité attrayant en produits et services	Attractivité en tant que lieu de vie et de détente	Habitants	Occupation décentralisée du territoire
2.1	Promotion de projet (àfp)	Projets	Produits et services innovants	Compétitivité des entreprises	Compétitivité de la région
2.2	Promotion de projet (àfp)	Projets	Produits et services innovants	Compétitivité des entreprises	Compétitivité de la région
3.1	Coaching	Capacité d'innovation des prestataires touristiques	Projets	Offres et services	Attractivité de la destination
3.2	Promotion de projet (àfp)	Projets	Offres et services	Attractivité de la destination	Compétitivité de la destination

Figure 16 : Liens pour chaque objectif du PMO Arc jurassien avec les causal maps du SECO

d. Listes des communes du PMO Arc jurassien 2024-2027

Canton de Berne					
N°OFS	Communes	Arrondissement administratif	N°OFS	Communes	Arrondissement administratif
301	Aarberg	Seeland	501	Tschugg	Seeland
302	Bargen (BE)	Seeland	502	Vinelz	Seeland
303	Grossaffoltern	Seeland	681	Belprahon	Jura bernois
304	Kallnach	Seeland	683	Champroz	Jura bernois
305	Kappelen	Seeland	687	Corcelles (BE)	Jura bernois
306	Lyss	Seeland	690	Court	Jura bernois
309	Radelfingen	Seeland	691	Crémines	Jura bernois
310	Rapperswil (BE)	Seeland	692	Eschert	Jura bernois
311	Schüpfen	Seeland	694	Grandval	Jura bernois
312	Seedorf (BE)	Seeland	696	Loversse	Jura bernois
371	Biel/Bienne	Biel/Bienne	700	Moutier	Jura bernois
372	Évilard	Biel/Bienne	701	Perrefitte	Jura bernois
381	Arch	Seeland	703	Reconvilier	Jura bernois
382	Büetigen	Seeland	704	Roches (BE)	Jura bernois
383	Büren an der Aare	Seeland	706	Saicourt	Jura bernois
385	Diessbach bei Büren	Seeland	707	Saules (BE)	Jura bernois
386	Dotzigen	Seeland	708	Schelten	Jura bernois
387	Lengnau (BE)	Biel/Bienne	709	Seehof	Jura bernois
388	Leuzigen	Seeland	711	Sorvilier	Jura bernois
389	Meienried	Seeland	713	Tavannes	Jura bernois
390	Meinisberg	Biel/Bienne	715	Rebévelier	Jura bernois
391	Oberwil bei Büren	Seeland	716	Petit-Val	Jura bernois
392	Pieterlen	Biel/Bienne	717	Valbirse	Jura bernois
393	Rüti bei Büren	Seeland	723	La Neuveville	Jura bernois
394	Wengi	Seeland	724	Nods	Jura bernois
431	Corgémont	Jura bernois	726	Plateau de Diesse	Jura bernois
432	Cormoret	Jura bernois	731	Aegerten	Biel/Bienne
433	Cortébert	Jura bernois	732	Bellmund	Biel/Bienne
434	Courtelary	Jura bernois	733	Brügg	Biel/Bienne
435	La Ferrière	Jura bernois	734	Bühl	Seeland
437	Mont-Tramelan	Jura bernois	735	Epsach	Seeland
438	Orvin	Jura bernois	736	Hagneck	Seeland
441	Renan (BE)	Jura bernois	737	Hermrigen	Seeland
442	Romont (BE)	Jura bernois	738	Jens	Seeland
443	Saint-Imier	Jura bernois	739	Ipsach	Biel/Bienne
444	Sonceboz-Sombeval	Jura bernois	740	Ligerz	Biel/Bienne
445	Sonvilier	Jura bernois	741	Merzligen	Seeland
446	Tramelan	Jura bernois	742	Mörigen	Biel/Bienne
448	Villeret	Jura bernois	743	Nidau	Biel/Bienne
449	Sauge	Jura bernois	744	Orpund	Biel/Bienne
450	Péry-La Heutte	Jura bernois	745	Port	Biel/Bienne
491	Brüttelen	Seeland	746	Safnern	Biel/Bienne
492	Erlach	Seeland	747	Scheuren	Biel/Bienne
493	Finstershennen	Seeland	748	Schwadernau	Biel/Bienne
494	Gals	Seeland	749	Studen (BE)	Seeland
495	Gampelen	Seeland	750	Sutz-Lattringen	Biel/Bienne
496	Ins	Seeland	751	Täuffelen	Seeland
497	Lüscherz	Seeland	754	Walperswil	Seeland
498	Müntschemier	Seeland	755	Worben	Seeland
499	Siselen	Seeland	756	Twann-Tüscherz	Biel/Bienne
500	Treiten	Seeland			

Figure 17: Liste des communes du canton de Berne

Canton du Jura					
N°OFS	Communes	District	N°OFS	Communes	District
6702	Boécourt	Delémont	6753	Muriaux	Franches-Montagnes
6703	Bourrignon	Delémont	6754	Le Noirmont	Franches-Montagnes
6704	Châtillon (JU)	Delémont	6757	Saignelégier	Franches-Montagnes
6706	Courchapoix	Delémont	6758	Saint-Brais	Franches-Montagnes
6708	Courrendlin	Delémont	6759	Soubey	Franches-Montagnes
6709	Courroux	Delémont	6771	Alle	Porrentruy
6710	Courtételle	Delémont	6773	Beurnevésin	Porrentruy
6711	Delémont	Delémont	6774	Boncourt	Porrentruy
6712	Develier	Delémont	6775	Bonfol	Porrentruy
6713	Ederswiler	Delémont	6778	Bure	Porrentruy
6715	Mervelier	Delémont	6781	Coeuve	Porrentruy
6716	Mettembert	Delémont	6782	Cornol	Porrentruy
6718	Movelier	Delémont	6783	Courchavon	Porrentruy
6719	Pleigne	Delémont	6784	Courgenay	Porrentruy
6721	Rossemaison	Delémont	6785	Courtedoux	Porrentruy
6722	Saulcy	Delémont	6789	Fahy	Porrentruy
6724	Soyhières	Delémont	6790	Fontenais	Porrentruy
6729	Haute-Sorne	Delémont	6792	Grandfontaine	Porrentruy
6730	Val Terbi	Delémont	6800	Porrentruy	Porrentruy
6741	Le Bémont (JU)	Franches-Montagnes	6806	Vendincourt	Porrentruy
6742	Les Bois	Franches-Montagnes	6807	Basse-Allaine	Porrentruy
6743	Les Breuleux	Franches-Montagnes	6808	Clos du Doubs	Porrentruy
6745	Les Enfers	Franches-Montagnes	6809	Haute-Ajoie	Porrentruy
6748	Les Genevez (JU)	Franches-Montagnes	6810	La Baroche	Porrentruy
6750	Lajoux (JU)	Franches-Montagnes	6811	Dampheux-Lugnez	Porrentruy
6751	Montfaucon	Franches-Montagnes			

Figure 18: Liste des communes du canton du Jura

Canton de Neuchâtel			
N°OFS	Communes	N°OFS	Communes
6404	Boudry	6451	Cornaux
6408	Cortailod	6452	Cressier (NE)
6413	Rochefort	6453	Enges
6416	Milvignes	6454	Hauterive (NE)
6417	La Grande Béroche	6455	Le Landeron
6421	La Chaux-de-Fonds	6456	Lignières
6422	Les Planchettes	6458	Neuchâtel
6423	La Sagne	6459	Saint-Blaise
6432	La Brévine	6461	La Tène
6433	Brot-Plamboz	6487	Val-de-Ruz
6434	Le Cerneux-Péquignot	6504	La Côte-aux-Fées
6435	La Chaux-du-Milieu	6511	Les Verrières
6436	Le Locle	6512	Val-de-Travers
6437	Les Ponts-de-Martel		

Figure 19: Liste des communes du canton de Neuchâtel

Canton de Vaud					
N°OFS	Communes	District	N°OFS	Communes	District
5551	Bonvillars	Jura-Nord vaudois	5763	Valeyres-sous-Rances	Jura-Nord vaudois
5552	Bullet	Jura-Nord vaudois	5764	Vallorbe	Jura-Nord vaudois
5553	Champagne	Jura-Nord vaudois	5765	Vaulion	Jura-Nord vaudois
5554	Concise	Jura-Nord vaudois	5766	Vuiteboeuf	Jura-Nord vaudois
5555	Corcelles-près-Concise	Jura-Nord vaudois	5871	L'Abbaye	Jura-Nord vaudois
5556	Fiez	Jura-Nord vaudois	5872	Le Chenit	Jura-Nord vaudois
5557	Fontaines-sur-Grandson	Jura-Nord vaudois	5873	Le Lieu	Jura-Nord vaudois
5559	Giez	Jura-Nord vaudois	5902	Belmont-sur-Yverdon	Jura-Nord vaudois
5560	Grandevent	Jura-Nord vaudois	5903	Bioley-Magnoux	Jura-Nord vaudois
5561	Grandson	Jura-Nord vaudois	5904	Chamblon	Jura-Nord vaudois
5562	Mauborget	Jura-Nord vaudois	5905	Champvent	Jura-Nord vaudois
5563	Mutrux	Jura-Nord vaudois	5907	Chavannes-le-Chêne	Jura-Nord vaudois
5564	Novalles	Jura-Nord vaudois	5908	Chêne-Pâquier	Jura-Nord vaudois
5565	Onnens (VD)	Jura-Nord vaudois	5909	Cheseaux-Noréaz	Jura-Nord vaudois
5566	Provence	Jura-Nord vaudois	5910	Cronay	Jura-Nord vaudois
5568	Sainte-Croix	Jura-Nord vaudois	5911	Cuarny	Jura-Nord vaudois
5571	Tévenon	Jura-Nord vaudois	5912	Démoret	Jura-Nord vaudois
5741	L'Abergement	Jura-Nord vaudois	5913	Donneloye	Jura-Nord vaudois
5742	Agiez	Jura-Nord vaudois	5914	Ependes (VD)	Jura-Nord vaudois
5743	Amex-sur-Orbe	Jura-Nord vaudois	5919	Method	Jura-Nord vaudois
5744	Ballaigues	Jura-Nord vaudois	5921	Molondin	Jura-Nord vaudois
5745	Baulmes	Jura-Nord vaudois	5922	Montagny-près-Yverdon	Jura-Nord vaudois
5746	Bavois	Jura-Nord vaudois	5924	Orges	Jura-Nord vaudois
5747	Bofflens	Jura-Nord vaudois	5925	Orzens	Jura-Nord vaudois
5748	Brettonnières	Jura-Nord vaudois	5926	Pomy	Jura-Nord vaudois
5749	Chavornay	Jura-Nord vaudois	5928	Rovray	Jura-Nord vaudois
5750	Les Clées	Jura-Nord vaudois	5929	Suchy	Jura-Nord vaudois
5752	Croy	Jura-Nord vaudois	5930	Suscévoz	Jura-Nord vaudois
5754	Juriens	Jura-Nord vaudois	5931	Treycovagnes	Jura-Nord vaudois
5755	Lignerolle	Jura-Nord vaudois	5932	Ursins	Jura-Nord vaudois
5756	Montcherand	Jura-Nord vaudois	5933	Valeyres-sous-Montagny	Jura-Nord vaudois
5757	Orbe	Jura-Nord vaudois	5934	Valeyres-sous-Ursins	Jura-Nord vaudois
5758	La Praz	Jura-Nord vaudois	5935	Villars-Epeney	Jura-Nord vaudois
5759	Premier	Jura-Nord vaudois	5937	Vugelles-La Mothe	Jura-Nord vaudois
5760	Rances	Jura-Nord vaudois	5938	Yverdon-les-Bains	Jura-Nord vaudois
5761	Romainmôtier-Envy	Jura-Nord vaudois	5939	Yvonand	Jura-Nord vaudois
5762	Sergey	Jura-Nord vaudois			

Figure 20: Liste des communes du canton de Vaud